

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Juillet 1744.

TOME LXXXI.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIV.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET³

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Juillet 1744.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Littérature.

MR. Juvet nous envoie une réponse à la défense de la critique sur les Panaris, qui a été rapportée dans nos mémoires du mois de Mai dernier. Cette réponse nous est donnée dans les termes suivans.

I.
*Réponse à
la défense
sur la criti-
que
des Pa-
naris.*

POUR éviter les redites & tous discours inutiles auxquels je m'attendois, je réponds en deux mots à la prétendue défense de la critique du Sr. Louïs sur la remarque des Panaris, & je l'avertis que quelque chose qu'il replique désormais, mon parti sera celui du silence.

Encore une fois, un homme, par exemple, qui se casse la jambe sans s'en appercevoir qu'après que les esprits ont renfilé les routes du nerf ischiatique, ou par l'impuissance de sa jambe qui plie sous le poids du corps, effuyet-il pour lors une dépravation de sentiment,

ou une abolition de sentiment ? N'est-il pas aussi clair que le jour que le sentiment se trouve éteint dans l'instant de cette fracture ? Que le Sr. Louïs qui n'a osé attaquer ou examiner ce fait essentiel, qualifie ce défaut de sentiment, de dépravation de sentiment, ou autrement, il ne fera que déplacer les termes, battre l'air & toute son ostentation, son phœbus, son pléonasmie, ses trivialités ne seront qu'une fumée dont l'ombre qui a pour lui tant d'attraits, ne fera pas même remarquable.

Une chute cause la mortification, elle froisse, comprime & meurtrit les fibres; les liqueurs nourricières s'épanchent dans cet endroit, le ressort des solides est perdu, les fluides s'engorgent, & voilà, dit le Sr. Louïs avec assurance, une mortification indépendante de l'inflammation. Raisonnement puéril, qui dépeint assez bien une des principales causes de toutes les inflammations & mortifications, qui au surplus ne seront point le produit d'une ligature qui ne seroit que momentanée eu égard à une ligature assidue qui les fait naître, ainsi qu'il n'arrive que trop après environ vingt-quatre heures, & plus, à un membre réuni par un bandage appliqué par une main meurtrière.

Oùï, c'est à l'expérience à décider, ou, ce qui est le même sentiment, à une société de gens habiles, qui n'ont pour guide que l'expérience éclairée par le flambeau de la raison qui la précède; mais non cette expérience dangereuse, aveugle, & des empiriques, qui risquent le tout pour le tout, *experimenta per mortem agunt*. Ce sont ces pestes publiques qui faisoient tant de ravage du tems d'Hypocrate, & qui

des Princes &c. Juillet 1744. §

qui ont encore transmis jusqu'à nous leurs malignes influences, qui sont prescrites par cette observation, *experimentum periculosum*. L'expérience dont je parle, fait obéir la raison, anéantit les préjugés, est la pierre de touche de toute vérité, est la vérité même.

Nous avons crû devoir encore faire usage de la petite pièce que nous venons de rapporter, mais nous comptons que ce sera la dernière qu'on nous enverra sur cette matière de Chirurgie. Son Auteur nous le promet, « outre, » dit-il, qu'il faut être bien sûr de nôtre patience & de nôtre zèle pour le public, pour recommencer si souvent. »

Histoire de l'Empire Ottoman, où se voyent les causes de son aggrandissement & de sa décadence, avec des notes très-instructives. Par S. A. S. Demetrius Cantimir, Prince de Moldavie; traduite en François par Mr. de Jonquieres, Commandeur, Chanoine Regulier de l'Ordre Hospitalier du St. Esprit, de Montpellier, chez Barois fils, Libraire à Paris.

Cette Histoire est divisée en deux parties. La première fait voir l'aggrandissement de l'Empire Ottoman; & la seconde sa décadence. L'ouvrage contient quatre volumes. Le premier renferme les régnes d'Ottoman, d'Orchan, d'Amurat premier, de Bajazet premier, deux interrégnes, l'un sous Soliman, & l'autre sous Muza, les régnes de Mahomet premier, & d'Amurat second.

Le second volume commence à Mahomet second, le plus glorieux Prince qui ait été assis sur le Trône des Ottomans, & que nous pou-

vons appeller le plus heureux qui ait été dans l'Univers. Suit Bajazet second, Selim premier, & Soliman premier.

Dans le troisième volume, on trouve les régnes de Selim second, d'Amurat troisième, de Mahomet troisième, d'Achmet premier, de Mustapha premier, d'Ottoman second, d'Amurat quatrième, d'Ibrahim, & de Mahomet quatrième, un des plus grands & des plus malheureux Princes qui ait porté la Couronne Impériale.

Le quatrième volume renferme les régnes de Soliman second, celui d'Achmet second, de Mustapha second, & d'Achmet troisième. On ne parle point de Mahmoud aujourd'hui régnant.

L'Auteur de cette Histoire n'est point un Historien à titre d'office, bien moins à gages; c'est un Prince illustre par la splendeur de sa naissance, par la dignité de sa vie privée, par son érudition dans les Langues Orientales, & par les différentes situations où il s'est trouvé dans le monde. Son désintéressement égale son amour pour la vérité; il étoit à portée de la savoir, & il a le courage de la dire. Nous pourrons donner dans la suite de nos Journaux un Extrait de son Histoire Ottomane, le public ne sera pas fâché, en attendant, de voir ici un abrégé de la sienne.

Le Prince Cantimir naquit le 26. Octobre 1673. Il fit honneur au nom qu'il portoit, & dès les premières années qu'il fut à la Cour Ottomane, il donna des présages de ce qu'il devoit être un jour. Envoyé à Constantinople en otage, il n'y demeura pas oisif, il y apprit le Turc, le Latin, le Persan, & l'Arabe: il y
brilla

brilla par les progrès qu'il fit dans la Musique, par les Notes qu'il introduisit le premier parmi les Turcs, & par plusieurs pièces de sa composition, qu'on chante encore aujourd'hui avec plaisir, & qui sont très goûtées des connoisseurs de la Nation.

Il perdit le Prince Constantin son pere en 1693. Il ne brigua pas sa Principauté, mais il y fut nommé par les Nobles Moldaves. Il se flattoit que la Porte confirmeroit le choix de la Noblesse, mais la politique n'aime pas dans la disposition de ces Places, tout ce qui peut y donner un air de succession; l'argent qui fait dans cette Cour un trop violent contrepoids, l'emporta sur les services du pere, & sur les vertus du fils. Le Sultan nomme un autre Prince, & Démétrius fut contraint de quitter sa Patrie, & de retourner à Constantinople, séjour ordinaire des fils des Princes de Moldavie.

Quand son frere Antiochus fut prendre possession de cette Principauté, il l'accompagna, & peu de tems après il épousa Cassandre, fille de Serban Cantacuzene, qui avoit été Prince de Valaquie; son frere fut déposé, & il le suivit encore à Constantinople. C'est le troisième séjour qu'il fit en cette Ville. Il mit à profit le tems qu'il y passa, il cultiva les gens de Lettres, lut les Historiens Turcs, étudia les mœurs du Pays, & s'y perfectionna dans toutes les connoissances dignes d'un Prince.

En 1710. la Porte jeta les yeux sur lui, & le fit Prince de Moldavie. Nicolas Mautocordato ne convenoit pas à cette place, il n'avoit que de la science, & il falloit des vertus militaires; Démétrius avoit l'un & l'autre dans un
souverain

souverain dégradé, & le choix qu'on fit de sa personne, fut comme le tribut que méritoit sa vertu. A peine étoit-il arrivé à Jassy, Capitale de Moldavie, qu'il eut ordre de faire construire un Pont sur le Danube, pour le passage de l'Armée des Turcs : On lui fit encore de la part du Vizir un compliment qui ne lui plut pas ; c'étoit de ne pas manquer à envoyer l'argent qui lui étoit dû, en reconnoissance de son élévation à sa Principauté. Le Prince en fut extrêmement choqué, & il résolut de se venger du Vizir, de rompre avec cette Cour mercenaire, & de soustraire sa Patrie à la domination tyrannique des Turcs.

La fortune favorisa son dessein. Pierre le Grand, Czar de Moscovie, en profita, & lui proposa son alliance à des conditions très-avantageuses. Démétrius y donna les mains, & fit son Traité. On fait la suite de cette Histoire. Il suffit de dire que le Czar manquant de vivres sur le Pruth, fut obligé de faire avec les Turcs une paix défavantageuse ; Démétrius y perdit sa Principauté, mais le Czar y acquit une gloire immortelle : Il refusa constamment de livrer aux Turcs le Prince Cantimir, qu'ils lui redemandoient, ses paroles sont dignes d'un Héros Chrétien. *Je n'ai garde, dit-il, de livrer un Prince qui a quitté sa Principauté pour l'amour de moi. Nous n'avons de propre que l'honneur, y renoncer, c'est cesser d'être Roi.*

Le Czar combla le Prince Cantimir de biens & d'honneurs. Il le fit Prince de Russie, avec le titre d'*Altesse Sérénissime*, exempt de toute juridiction, & responsable au Czar seul.

En 1713. son épouse Cassandra mourut à Moskow ; l'esprit & la beauté en avoient fait
une

des Princes &c. Juillet 1744.

une des Princeſſes les plus accomplies de l'Europe. En 1718. il vit par hazard la troiſième fille du Prince Trubeskoy : C'étoit la plus grande beauté de ſon ſiècle ; il en fut frappé , & il l'épouſa. En 1720. Démétrius ſuivit le Czar en Perſe, il fut par terre juſqu'à Derbent. Une Frégate portoit ſes équipages , elle fit naufrage ; ſon Cabinet, ſes Mémoires, ſes Livres , entre-autres un Manuſcrit qui contenoit l'Histoire depuis le faux Prophète Mahomet, juſqu'à Ottoman premier Empereur des Turcs, ouvrage qui lui avoit coûté bien des veilles, tout fut perdu.

Fatigué de tous ces voyages, le Prince tomba malade ; il ne fallut pas l'avertir du danger, il n'en viſagea plus que ſa fin prochaine ; il fit ſon teſtament, reçut les Sacrements de l'Egliſe, & mourut le 21. Août 1723. laiſſant à ſa famille & à ſes amis de grands exemples de Chriſtianiſme. Il eut de ſa première femme ſix fils & deux filles ; de la ſeconde, une fille unique. Deux fils & une fille moururent avant lui, & quatre fils & deux filles lui ſurvécurent, Mathieu, Canſtantin, Serban, & Antiochus, Marie & Smaragde. Antiochus, le dernier de ſes fils, Prince d'un grand mérite, a été Plénipotentiaire de Ruſſie auprès du Roi Georges d'Angleterre, & eſt aujourd'hui Ambaſſadeur en France. Il y a apporté le Manuſcrit Latin de l'Histoire Ottomane, & c'eſt ſur ce Manuſcrit que la Traduction Françoisiſe a été faite. Démétrius a laiſſé un grand nombre d'Ouvrages, dont voici les principaux.

10. L'Histoire de l'aggrandiſſement & de la décadence de l'Empire Ottoman, en Latin, Manuſcrit.

2°. Système de la Religion *Mahometane*, écrit & imprimé en *Russie*, par les ordres du *Czar Pierre le Grand*, à qui il est dédié par l'Auteur. *folio*.

3°. Le Monde & l'Ame, imprimé en *Moldavie*, en *Grec*, & en *Moldave*; c'est un Livre de sentimens moraux en forme de dialogues.

4°. Histoire ancienne & moderne de la *Dacie*, grand *in folio*, en Langue *Moldave*, manuscrit. Le même en *Latin* fut perdu dans la Mer *Caspienne*.

5°. Etat présent de la *Moldavie* en *Latin*, avec une grande Carte du Pays. Il est à présent sous la presse en *Hollande*, *in 4°*.

6°. Histoire de la Création avec des Observations Physiques en *Latin*. C'est un Manuscrit *in folio*, intitulé *Theologo Physica*.

7°. Histoire des deux Maisons de *Brancovan*, & de *Cantacuzene*, en *Moldave*, Manuscrit *in 4°*.

8°. Histoire des *Mahometans* depuis le faux Prophète *Mahomet*, jusqu'au premier Empereur *Turc*, perdu dans la Mer *Caspienne*.

9°. Un Livre d'airs selon la Musique *Turque*, *in 4°*.

10°. Introuction à la Musique *Turque* en *Moldave*, *in 8°*.

Il a laissé plusieurs Traités imparfaits sur la Morale & sur l'Histoire. Il parloit le *Turc*, le *Persan*, l'*Arabe*, le *Grec moderne*, le *Latin*, l'*Italien*, le *Russien*, le *Moldave*; il entendoit fort bien l'*ancien Grec*, l'*Esclavon*, & le *François*. Il étoit membre de l'Academie de Berlin, & l'Empereur d'Allemagne l'avoit créé Prince de l'Empire.

Prix proposé par l'Académie - Royale des Sciences de Paris, pour l'année 1746.

FEU Mr. Roiuillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences & à l'utilité que le Public en pouvoit retirer, a légué à l'Académie-Royale des Sciences, un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux, qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réüssi sur deux différentes sortes de sujets qu'il a indiqués dans son Testament, & dont il a donné des exemples. Les sujets du premier Prix, regardent le *Système général du Monde*, & l'*Astronomie Physique*. Ce Prix devoit être de 2000. livres, aux termes du Testament, & se distribuer tous les ans; mais la diminution des rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considérable, & il sera de 2500. livres. Les sujets du second Prix regardent la *Navigation* & le *Commerce*. Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000. livres. Quoique parmi les pièces qui ont été envoyées pour concourir aux Prix de 1742. & de 1744. sur la même question de l'Aiman, il y en ait quelques-unes qui paroissent avoir été faites par des personnes savantes, on n'y a rien trouvé cependant d'assez précis & d'assez clair pour les couronner. L'Académie a donc jugé devoir user du droit que lui donne l'Arrêt du Parlement du 4. Juillet 1724. & proposer une troisième fois le même sujet pour l'année 1746., savoir: *L'explication de l'attraction de l'Aiman avec le Fer, la direction de l'aiguille aimantée vers le Nord, sa déclinaison*

naison & son inclination. Le Prix sera triple ; c'est à-dire, de sept mille cinq cens livres, suivant les dispositions de Mr. de Meslay. Les Savans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce sujet, & même les Associés étrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'exclure les Académiciens régnicoles, de prétendre aux Prix. Ceux qui composeront, sont invités à écrire en *François*, ou en *Latin*, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

Le mot de la dernière Enigme est le *Sang*.

E N I G M E.

Dévinex qui je suis, mon corps n'est plus du monde :

J'habite la moitié d'une machine ronde :

Vivante je n'avois qu'un sentiment brutal :

Mais depuis que l'effort d'une main assassine

M'a fait donner le coup fatal,

E'on me voit renfermer la plus haute doctrine.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ANGLETERRE, en *HOLLANDE*, &
aux *PAYS-BAS*, depuis le mois dernier.

I.

Conférence
entre le Mi-
nistre de Sar-
daigne &
ceux du
Roi.

Angleterre. Après les instances du Chevalier Osorio, Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne, pour que le Gouvernement fasse retourner la Flotte Britannique de l'Amiral Matthews aux Isles d'Hiercs, il a fait demander
une

une conférence avec les Ministres d'Etat. Elle s'est tenuë chez le Duc de Newcastle; le Lord Carteret & cinq autres membres du Conseil privé s'y sont trouvés. Le Chevalier Osoio y a fait part de quelques dépêches importantes qu'il venoit de recevoir de sa Cour, & qui portoient, que le Roi son Maître avoit pris routes les mesures qui dépendoient de lui pour s'opposer aux progrès des troupes Françoises & Espagnoles; que la perte que ces dernieres avoient eüe à l'attaque des retranchemens de *Villefranche*, étoit une preuve que les troupes Piémontoises s'y étoient comportées courageusement; qu'elles avoient été obligées à la fin de céder au nombre; & que Sa Majesté Sardaignoise en leur ordonnant de se retirer à *Oneille*, vouloit continuer de s'opposer au dessein qu'avoient les François & les Espagnols de pénétrer en Italie. Il a ajouté que l'Amiral Matthews avoit lui-même approuvé cette retraite & les motifs pour lesquels on s'y étoit déterminé. Il a aussi représenté dans cette conférence, que les nouveaux efforts que le Roi son Maître étoit obligé de faire pour repousser les tentatives des ennemis, exigeant de nouvelles dépenses, il espéroit que le Roi voudroit bien lui accorder encore quelques secours en argent pour le mettre en état d'y subvenir. En même-tems il a donné de fortes assurances de l'attachement invariable de Sa Majesté Sardaignoise aux intérêts de la Cause-commune. Ce Ministre a dépêché après la conférence un Courier pour *Turin*. Le Baron de Wasner, Ministre de la Reine de Hongrie & de Bohême qui avoit assisté à la même conférence, en a dépêché aussi un pour *Vienne*; & l'on assure que le Gouvernement a pris depuis
la

la résolution d'entrer dans la demande du Roi de Sardaigne.

II.
Clôture du
Parlement.

Le Bill pour déclarer coupables de haute-trahison, les personnes qui entretiendront correspondance avec les fils du Prétendant, passa le 12. May dans la Chambre des Seigneurs ; mais après qu'on y eut fait la veille quelques changemens sur ce que plusieurs Membres de cette Chambre avoient représenté, que quoique l'Acte fut très juste en lui même, il ne falloit point l'étendre au-delà des bornes que la prudence autorise. Ces Membres avoient proposé un changement qui excita de grands débats ; il fut néanmoins approuvé ensuite. Il porte « qu'aucun des fils du Prétendant ne seroit » censé coupable de haute trahison, que dans » le cas où il auroit été pris à bord de quel- » que Vaisseau qui auroit mis en mer expref- » sément dans le dessein de venir débarquer en » ces Royaumes. » On proposa dans la même séance de restreindre à certains cas l'exécution d'un Acte passé la septième année du règne de la Reine Anne, & intitulé, *Acte pour mieux assurer l'union des deux Royaumes, en ce qui a rapport aux confiscations des biens pour crime de haute trahison, après la mort des fils du Prétendant.* Voilà ce qui s'est passé, depuis le mois dernier, qui ait été de quelque considération au Parlement. Le Roi en fit le 23. la clôture par le Discours suivant, après avoir donné son consentement royal au Bill dont nous venons de parler, à 33. autres Bills, & avoir reçu l'assurance de tous les secours en argent, en troupes & en Vaisseaux, qu'il pouvoit souhaiter, pour pousser la guerre avec vigueur.

MYLORDS ET MESSIEURS ,

JE ne saurois mettre fin à cette séance, sans vous remercier sincèrement des preuves que j'y ai reçues de votre affection réelle envers moi, & de votre zèle pour le soutien de mon Gouvernement.

Les grands préparatifs faits par la France, du côté des Pays-Bas Autrichiens, doivent convaincre toute l'Europe, des vûes ambitieuses & funestes qu'a eu cette Couronne, en commençant la présente guerre. J'appliquerai mes soins, conjointement avec mes Alliés, à prendre les mesures les plus justes pour renverser de tels desseins, & pour continuer la guerre de la manière la plus propre à procurer une paix sûre & honorable. Mes bons amis les Etats Généraux ont déjà consenti, sur la réquisition que je leur en ai faite, de fournir les secours stipulés par les Traités qui subsistent entre nous; & j'ai reçu les assurances les plus fortes des vrais sentimens dont ils sont remplis non-seulement par rapport au danger commun, mais aussi par rapport à la liaison inséparable de leurs intérêts avec ceux de ce Royaume; liaison que je m'attacherai à resserrer pour l'avantage général de la Cause commune.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Le grand empressement & la considération pour le service public que vous avez fait paroître en accordant les Subsidés pour l'année présente, me causent beaucoup de satisfaction. Vous pouvez compter qu'ils seront employés exactement aux fins pour lesquelles ils ont été accordés, & de la manière la plus propre à contribuer à l'honneur & à l'avantage de la Grande Bretagne.

MYLORDS ET MESSIEURS.

Je ne puis que vous recommander, avec soin,
dans

dans vos divers départemens , d'être attentifs à conserver la paix & le bon ordre dans ce Royaume. Je me promets que vous considérerez sérieusement , dans la conjoncture présente , combien vous êtes particulièrement engagés par tous les motifs de devoir & d'intérêt , à inspirer & à affermir dans les cœurs de mon peuple , un zèle sincère & plus qu'ordinaire pour le maintien & la défense de nôtre sainte Religion , & de nôtre excellente Constitution , contre les desseins malicieux de nos ennemis.

Le Parlement fut prorogé ensuite jusqu'au 2. du présent mois de Juillet. On publia le même jour deux Proclamations. Le Roi promet , par la première , le pardon à tous les contrebandiers qui entreront au service de Sa Majesté avant le premier Juillet , pour servir sur terre ou sur mer. La seconde rapelle tous les Matelots & Mariniers nés Sujets de Sa Majesté , & qui sont au service des Puissances étrangères , & il leur est défendu de s'y engager dans la suite.

Ces proclamations ont été suivies de l'élargissement des personnes qui avoient été arrêtées à l'occasion de la descente projetée par la France , & sur tout du Colonel Cecil , qui avoit été conduit à la Tour comme un des principaux accusés dans l'entreprise en faveur du Prétendant. Il a été relâché sous caution , le 24. Il a depuis été décidé que le Duc de Cumberland ne passera pas non plus que le Roi, la mer cette année.

III.
Escadres du
Roi.

Le 31. L'Escadre commandée par le Chevalier Charles Hardy , est revenuë à Spithead , après avoir escorté , jusqu'à une certaine hauteur , plusieurs Bâtimens qui avoient fait voile avec elle le 4. du même mois , pour se rendre dans

Dans la Méditerranée. Cette Escadre se tient fort tranquille depuis son retour, & on n'apprend pas que celle de l'Amiral Matthews qui en a reçu un renfort, ait non plus rien entrepris. L'une & l'autre feront aparemment leurs mouvemens sur ceux des Escadres de France & d'Espagne, dont la premiere se retrouve au Port de *Toulon*, & sur ce que fera l'Escadre Françoisse qui croise toujours dans la *Manche*. Tout ce qui se passe au surplus en mer, ce sont des prises fort fréquentes sur les François & sur les Espagnols. On en voit une liste fort détaillée, avec les noms des Vaisseaux pris, de ceux qui s'en sont emparés, leur chargement & où ils ont été conduits; mais nous nous dispenserons de la rapporter comme trop longue. Ce qu'on remarque dans cette liste, c'est qu'elle passe de quelques Navires le nombre de Bâtimens enlevés depuis un mois par les Armateurs François & Espagnols, & dont on voit un récit également détaillé & circonstancié, aussi-bien que la défense faite par les Vaisseaux qui tomboient entre les mains de l'ennemi. Les nouvelles publiques font montre de ces captures, nous leur laisserons ce narré; & tout ce qu'on dira à ce sujet, c'est que le commerce maritime en est extraordinairement interrompu, & qu'il en résulte, qu'on se ressent déjà de la rareté & de la cherté de diverses denrées.

Quant à la conduite à observer sur mer à l'égard des Vaisseaux appartenans aux Sujets de la République des Provinces-Unies, le Roi a jugé à propos de donner le 11. Mai aux Amirautes un ordre que nous croyons devoir rapporter. Le voici.

GEORGE ROI.

A Nos amés & feaux nôtre Cousin & Conseiller, & autres nos Commissaires, pour l'exercice de la Charge de grand Amiral de la Grande-Bretagne & d'Irlande &c. Salut. Il nous a été représenté par nôtre Ministre en Hollande, qu'on y paroïssoit mal satisfait de la clause de nos Déclarations de guerre contre les Couronnes d'Espagne & de France, par laquelle il est statué, que les Navires de toutes les Nations, qui porteront des marchandises de contrebande aux Ports des Puissances ennemies, seront censés être dans le cas de confiscation, & que l'on y craignoit, que les Navires appartenants aux Sujets de nos bons Amis & Alliés les Etats-Généraux ne fussent exposés par là à être confisqués, sous prétexte, qu'une partie de leurs chargemens consisteroit en marchandises de contrebande, & qu'ils auroient contrevenu par là formellement aux articles du Traité de Marine conclu à Londres le 1. Decembre 1674. entre nôtre Couronne & la République des Provinces-Unies, ou que par une interprétation plus étendue que n'est le véritable sens des termes généraux de nos Déclarations, autres marchandises de contrebande, les Capitaines & Officiers de nos Navires de guerre & autres Bâtimens qui navigent sous nos Commissions, prendroient les Navires Hollandois & leurs chargemens, soit en Europe, ou en Amérique, sous prétexte qu'ils auroient à bord des effets d'Espagne & de France, quoique ce ne seroient pas des effets de contrebande.

Nôtre intention royale étant, que ledit Traité de Marine, aussi bien que tous les engagements qui subsistent entre Nous & nos bons Amis & Alliés les Etats-Généraux, soient très-soigneusement & religieusement observés: « A ces Causes, Nous
» voulons

des Princes &c. Juillet 1744. 19.

» voulons & entendons, vous autorisons & don-
» nons pouvoir d'enjoindre à tous les Capitaines de
» nos Navires de guerre & à ceux de tels autres
» Navires, auxquels vous accorderez des Lettres
» de marque, de même qu'à ceux à qui il sera
» délivré des commissions pour des Vaisseaux de
» guerre particuliers, contre le Roi d'Espagne &
» le Roi des François, ensemble contre leurs Su-
» jets, qu'ils ayent à se conformer soigneusement
» & religieusement audit Traité de Marine: A
» l'effet de quoi, ils seront obligés, conformément
» à l'Art. X. de donner caution pour l'exacte
» observation de ce que dessus. Voulons & enten-
» dons pareillement, vous autorisons & enjoignons
» par la présente, de donner aux Cours d'Ami-
» rauté, où les prétentions relatives à de telles
» captures seront examinées, qu'elles observent
» ponctuellement ce qui est stipulé dans ce Traité
» de Marine, ainsi que dans tous autres Traités,
» qui subsistent entre nous & nos bons Amis &
» Alliés les Etats-Généraux &c. »

H O L L A N D E.

MR. Trevor Ministre de la Cour de Londres,
Ayant donné communication à ceux de
l'Etat de l'ordre envoyé aux Amirautés Britan-
niques que nous venons de rapporter, le Gou-
vernement lui en a témoigné sa satisfaction,
& a délibéré tout de suite sur l'équipement de
la Flotte de vingt Vaisseaux à mettre en mer
pour le service de cette Cour, sur la marche
d'un corps de vingt mille hommes pour aller
camper sur les frontieres de la République, sur
la promotion d'Officiers Généraux qui comman-
deront ce corps & ceux qui auront le commandé-

I.
Sujet des
délibéra-
tions de
l'Etat.

ment de la Flotte, aussi-bien que sur la nouvelle augmentation de 12. mille hommes arrêtée le 9. Mai; le tout comme des arrangemens nécessaires à prendre dans la conjoncture présente, puisque de leur exécution dépendoit le maintien de la Cause commune avec la Grande-Bretagne, si la commission que le Comte de Wassenauer est allé exécuter auprès du Roi de France, n'avoit pas de succès. Or il ne se présente rien jusqu'ici qui puisse en faire prendre une juste idée; notre article des Pays-Bas le montre, en montrant ces Pays attaqués d'une manière qui paroîtroit devoir faire d'autant plus d'impression sur l'Etat, que l'attaque a commencée par ses barrières, si, peut-être l'on ne trouvoit dans cette époque même, de quoi établir & faire valoir pour amener les choses à cette conciliation des différends des Puissances en guerre, qui a été jusqu'à présent tout le but de la République dans ce qu'elle a fait représenter par les Ministres auprès de ces Puissances. Mais il paroît qu'il en faudra venir à une déclaration de guerre contre la France, conformément aux vûes de l'Angleterre exprimées dans la Lettre de Sa Majesté Britannique, dont nous avons fait usage le mois dernier, page 406. & qui est des plus pressantes. Cependant aucune des Provinces ne s'est encore déclarée nettement sur le contenu de cette Lettre; elles attendent sans doute pour le faire, la venue du Comte de Wassenauer à La Haye, qui y revient, sur un rapel, parce que sa présence est absolument nécessaire pour le compte qu'il rendra aux Etats Généraux de l'état des affaires, & de ce qui s'est passé dans les conférences qu'il a eues avec le Maréchal de Noail-

les & le Comte d'Argenson. Voilà ce qui met le public en suspens, & tout ce qui l'entretient encore dans l'espérance de quelque ouverture propre à voir conduire les choses à une conciliation d'intérêts réciproques, tandis qu'il voit néanmoins des préparatifs de guerre extraordinaire, & des troupes & une Flotte prêtes à agir selon les demandes des Cours de Vienne & de Londres.

Le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de la première de ces Cours, redoublant ses instances, dans les conférences qu'il a avec les principaux Membres du Gouvernement, aux efforts réunis qui font l'objet des sollicitations de la Reine de Hongrie & de Bohême auprès de ses Alliés, a remis le 28. Mai au Président de l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances, un nouveau mémoire dont voici la teneur.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

J' Ai rendu compte à ma Cour de ce que Mrs. les Députés de Vos Hautes Puissances m'ont exposé en conformité de la Résolution du 2. de ce mois.

La Reine est extrêmement sensible à l'inquiétude que V. H. P. marquent pour la conservation des Pays-Bas. Après les efforts qu'Elle a faits pour le bien de la Cause commune, on ne sauroit douter qu'elle n'en ait un soin extrême. Ces efforts ont été tels, qu'ils ont paru incroyables. Il n'en est donc pas possible de la soupçonner d'avoir fait trop peu, ou de vouloir faire retomber le plus de fardeau & de danger sur ses bons & fidèles Alliés. Ses seules troupes surpassent celles qui sont employées maintenant pour la Cause commune par terre. Comme la fin de

la campagne passée n'a pas tout-à-fait répondu aux grandes idées que ses glorieux & brillans commencemens avoient fait espérer, la Reine a prévu & prédit dès-lors, que la France feroit ses plus grands, & peut-être ses derniers efforts, pour parvenir encore aux fins qu'elle s'étoit proposées, non seulement funestes à sa Maison, mais également préjudiciables au reste de l'Europe, & surtout aux Puissances Maritimes, à leur Liberté & à leur Commerce.

Pour s'en garantir, la Reine n'a cessé de solliciter, depuis le mois d'Octobre de l'année passée, le concert si nécessaire entre-elle & ses Alliés; ne pouvant être douteux, que leur concurrence efficace ne soit d'une nécessité indispensable au salut commun. Pour faciliter donc cette concurrence efficace, & pour les y animer davantage, la Reine a redoublé ses propres efforts, quoique les précédens eussent paru à peine possibles. Outre qu'elle s'est assurée d'un plus grand nombre de troupes irrégulières, elle a fait lever deux nouveaux Régimens, l'un Grison & l'autre Italien. Elle a résolu d'augmenter ses Régimens d'Infanterie jusqu'au nombre de 2300. hommes, & elle a poussé l'augmentation de la Cavalerie aussi loin que les fonds qui lui restoient après le démembrement & l'épuisement de ses Pays héréditaires, le pouvoient permettre. Enfin elle a destiné tout ce qui reste des Subsides de la République à compléter ses Troupes aux Pays-Bas, & il auroit été à souhaiter qu'on eut pu l'employer il y a long-temps.

La Reine n'a donc aucunement à se reprocher d'avoir rien négligé. Elle continuera à faire de son côté tout ce qui est humainement possible pour surpasser l'attente, tant de ses ennemis, que de ses fidèles Alliés. Une Armée nombreuse se trouve au Neckar,

Neckar, & sera employée d'une manière à servir en même-tems à la sûreté des Pays-Bas.

V. H. P. ne sauroient ignorer tout ce qui s'est passé à Bruxelles pour mettre cette barrière de leur Etat hors de tout danger & de toute insulte; de sorte que la Reine n'a encore à cet égard rien à se reprocher. Elle est prête & sera toujours prête à concerter avec ses Alliés les mesures les plus vigoureuses, à leur donner les preuves les plus convaincantes de son invariable fidélité & de sa constance, & à n'épargner pour cet effet ni ses soins, ni les biens & le sang de ses Sujets.

V. H. P. sont trop éclairées pour ne pas sentir par ce qui s'est passé depuis la mort de feu Sa Maj. Imperiale, que la suite inévitable d'une paix plâtrée seroit l'anéantissement de la Liberté déjà trop chancelante de l'Europe.

Quand on considère, d'un côté, les pertes immenses de la Maison d'Autriche, & de l'autre l'accroissement des forces de celle de Bourbon, qui dans ce siècle a joint à ses vastes Etats, dès-auparavant trop formidables au reste de l'Europe, la Monarchie d'Espagne, les Indes, les deux Royaumes de Sicile, & les Duchés de Lorraine & de Bar; on concevra sans peine qu'il ne reste presque plus l'ombre de ce qu'on apelloit ci-devant l'équilibre de l'Europe; comme aussi de ce que la République pourra se promettre de la main secourable d'une Couronne qui foule aux pieds les Traités les plus solennels, les engagements les plus sacrés. Vos Hautes Puissances en ont souvent fait l'épreuve depuis environ un siècle, surtout en 1672. Epoque jusqu'à laquelle Mr. le Marquis de Fenelon n'a eu garde de remonter dans sa Harangue.

Pour prévenir de pareils malheurs, l'unique moyen est de s'unir plus étroitement que jamais... La

Reine y est toute disposée. Son amitié est sincère, & son affection pour la République aussi cordiale qu'il est possible de le souhaiter. Qu'on s'unisse donc, qu'on agisse de concert, & que la puissance des uns serve à sauver les autres. La foi des Traités l'exige, & si même ces Traités ne subsistoient pas, l'intérêt commun & le soin de sa propre sûreté en imposeroit la nécessité.

Tels sont les vrais sentimens de la Reine, que j'ai d'autant plus de plaisir de pouvoir exposer en son nom, que je suis convaincu qu'ils sont entièrement conformes à ceux de Sa Majesté Britannique, & de Vos Hautes Puissances. Fait à La Haye le 28. Mai 1744.

Signé, le Baron de REISCHACH.

Ce Mémoire a été pris en délibération comme tous ceux présentés jusqu'ici par Mr. de Reischach; Mr. Trevor l'a appuyé fortement. Il a fait sentir, entre autres choses en cette occasion, que le Roi d'Angleterre son Maître, en considération d'un renfort de troupes qui doit être envoyé de l'Armée Autrichienne qui est sur le Rhin, à celle des Alliés aux Pays-Bas, étoit dans la disposition d'accorder une augmentation considérable de subside à Sa Majesté Hongroise. Tout engageant ainsi la République aux résolutions les plus vigoureuses, on ne tardera pas d'apprendre, après le rapport fait par Mr. de Wassenær, de quelle façon elles auront été prises. Tout se dispose, en attendant, pour la prochaine assemblée du second Corps de vingt mille hommes de troupes qu'on destine à couvrir les frontieres de la République, & qui, selon toute apparence, s'assemblera entre Breda & Anvers. Ce sera le Général Ginckel qui, comme on l'assure,

com-

commandera ce second Corps , quoique les Députés de la Province de Frise ayent fortement sollicité ce Commandement pour le Prince d'Orange & de Nassau leur Stadhouder héréditaire & Capitaine Général.

Les Etats Généraux viennent aussi de nommer les Officiers commandans des vingt Vaisseaux de guerre qu'ils ont fait équiper , conformément à la réquisition du Roi de la Grande Bretagne.

Le Roi de Prusse étant allé prendre les eaux à *Pyrmont* , le Comte de Podewils son Envoyé extraordinaire auprès des Etats Généraux , est allé l'y trouver , & en étant revenu le premier de Juin , il fut le lendemain en conférence avec les principaux Membres du Gouvernement , auxquels il fit savoir que Sa Maj. Prussienne avoit donné des ordres de prendre possession de la Principauté d'*Oostfrise* , qui lui étoit dévoluë par le décès du feu Prince de ce nom , mort sans laisser de postérité. Le Comte de Podewils remit en même-tems un mémoire aux Etats Généraux , portant en substance « Qu'aussi-tôt ce que Sa Maj. Prussienne eut appris la mort du ce Prince d'*Oostfrise* , sa première attention a été ce de donner à L. H. P. une nouvelle marque de ce l'amitié sincère qu'elle désire d'entretenir avec ce elles : Que pour cet effet il a reçu ordre de ce se rendre auprès de L. H. P. & de leur dé- ce clarer que le Roi son Maître ayant résolu de ce se mettre en possession des Etats qui lui sont ce échus par le décès de ce Prince , & de s'y ce maintenir par tous les moyens que le Tout- ce Puissant lui a confiés , Sa Maj. Prussienne n'en ce étoit pas moins disposée à s'entendre avec la ce République , sur ce qui pouvoit , dans cette ce conjoncture , regarder ses intérêts : Qu'il ce

III.

Le Roi de Prusse fait prendre possession d'Oostfrise

» étoit

« étoit donc autorisé à recevoir communication
 « des désirs de L. H. P. sur cette matière ; &
 « qu'il ne tiendrait qu'à Elles d'éprouver en
 « cette occasion , l'effet des sentimens que Sa
 « Maj. Prussienne professe toujours envers la
 « République &c. »

Des Commissaires du Roi de Prusse arrivés en *Oostfrise* , ont pris en effet possession de cette Principauté , dès le premier de Juin , & fait publier une Ordonnance de Sa Majesté Prussienne , par laquelle elle déclare , que son intention est de maintenir les habitans dans leurs anciens droits & privilèges , & de les faire jouir de tous les avantages qui peuvent rendre leur condition heureuse. Le 2. un détachement des troupes Prussiennes prit possession d'*Aurich*. Et dans une nouvelle conférence de Mr. de Podewils avec les Députés de l'Assemblée des Etats Généraux , on lui déclara que les Etats Généraux étoient extrêmement sensibles au témoignage d'amitié que Sa Majesté Prussienne leur donnoit au sujet de l'affaire d'*Oostfrise* , & qu'ils ne désiroient rien avec plus d'ardeur que d'être d'intelligence avec Elle sur ce qui concerne leurs intérêts par rapport à cette Principauté.

Cette Déclaration qui est une réponse au Mémoire de Mr. de Podewils , a d'abord été envoyée par ce Ministre au Roi son Maître. Elle est telle qu'il y a jusqu'à présent à en tirer augure que les choses pourront être réglées , par rapport à l'*Oostfrise* , sur un pied solide , & même de manière à s'en promettre l'entretien & l'affermissement du bon voisinage de part & d'autre.

On a avis que le Roi de Prusse n'avoit pas encore répondu positivement sur le sujet des instances

stances que lui fait le Roi de la Grande-Bretagne d'un secours à en recevoir en vertu des Traités qui subsistent entre ces deux Princes.

P A Y S - B A S.

Nous avons montré le mois passé par une addition, le champ ouvert aux opérations militaires dans ces Pays ; nous avons dans celui-ci à en faire voir les suites. Mais auparavant donnons le Mandement que nous avons promis, & que le Cardinal de Bossu d'Alsace, Archevêque de Malines, a rendu le 12. Mai.

THOMAS-PHILIPPE &c. A peine le Sérénissime Prince Charles de Lorraine est venu prendre les rennes du Gouvernement Général des Pays-Bas Autrichiens, où sa présence a comblé de joye tous les peuples, que ce Prince, sans être effrayé des travaux & des périls que la guerre entraîne après elle, n'a rien consulté lorsqu'il a été question de consacrer sa personne pour le bien public, & de travailler aux moyens de procurer la tranquillité à la Patrie, & d'y ramener la paix : Il est parti sur le champ pour aller se mettre à la tête des Armées de Sa Majesté que cette Princesse a confiées à son commandement. Il n'est donc que très-juste que nous élevions nos cœurs & nos mains vers le Ciel, pour implorer la protection divine sur les actions de ce grand Prince, afin que le Tout-Puissant dirige ses travaux, & leur accorde sa bénédiction ; qu'il lui tienne lieu de Conseil, qu'il le prenne sous sa protection, & le ramène dans ces Provinces préservé de tout danger. A ces Causes, & pour satisfaire aux religieuses intentions de la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante des Pays Bas, Nous mandons à nos vénérables Prévôts, au Doyen & Chapitre de nôtre

I.
Mandement du Cardinal de Bossu, Archevêque de Malines.

Eglise

Eglise Métropolitaine , de même qu'au Clergé Séculier & Régulier de nôtre Diocèse , qu'ils ayent à faire dans leurs Eglises , des prieres publiques pour la prospérité des armes de Sa Majesté aussi long-tems que la guerre durera , & jusqu'à ce que le sage Gouverneur - Général de ces Provinces y soit de retour.

C'est au 16. Mai où nous nous sommes bornés dans le récit des événemens que nous présentent ces Pays , jour auquel le Comte de Wassenauer Seigneur de Twickel, Ambassadeur des Etats Généraux près du Roi de France , eut , dans une audience de ce Monarque , la réponse que nous avons déjà donnée , & qui lui a été faite à la Harangue suivante.

S I R E ,

I I.
Harangue
de l'Am-
bassadeur
d'Hollande
au Roi de
France.

Les Etats Généraux des Provinces Unies, mes Maîtres, m'envoyent vers Vòtre Majesté, pour lui donner les témoignages & les assurances les plus sincères de leur respect, & du désir qu'ils ont d'entretenir & de cultiver de plus en plus avec Vòtre Majesté cette ancienne intelligence, que les Traités qui subsistent entre Vòtre Majesté & Leurs Hautes Puissances, doivent rendre inaltérable. C'est sur ce fondement inébranlable & si sacré, que les Etats Généraux se flattent de la ferme espérance de conserver cette première bienveillance dont Vòtre Majesté les a constamment honorés depuis son avènement au Trône. Les justes inquiétudes que leur causent les troubles dont l'Europe est agitée, augmentent de jour en jour, L. H. P. voyant, avec la plus sensible douleur, ces troubles s'étendre vers leurs frontieres. Elles supplient Vòtre Majesté de vouloir contribuer à rétablir le calme & la paix.

C'est, SIRE, le grand but que V. Maj. se propose,

pose. L. H. P. en ont reçu les assurances réitérées de sa part. Elles souhaiteroient ardemment concourir avec V. M. au rétablissement d'une paix solide & équitable. C'est l'objet de mon ministère, & celui de la Lettre que j'ai l'honneur de présenter à V. M. Quel bonheur pour moi, si en m'acquittant des devoirs que mes Maîtres m'imposent, je puis me rendre digne de la protection de V. M.

Il seroit difficile d'exprimer quelles ont été les distinctions que Mr. de Wassenaeer a reçues des Ministres du Roi de France, depuis son arrivée auprès d'eux; aussi nous dispenserons-nous d'en faire un narré; & nous nous contenterons de dire qu'il a paru tous les jours chez le Roi qui l'a traité avec de très-grandes marques de considération. Ce Ministre, après beaucoup de conférences avec le Maréchal de Noailles, le Marquis d'Argenson, & le Marquis de Fenelon sur le sujet de sa commission, est parti de Lille le 13. Juin, afin d'aller faire rapport à ses Maîtres du succès qu'elle a eue. On ne doit pas l'attendre de retour, considéré les hostilités qui ont été commencées contre les Places de la Barriere pendant son séjour, qui ont été poussées avec vigueur, & qui continuent sur ce pied, comme on va le remarquer.

Le Roi qui ne s'est arrêté que peu dans le Camp de Cisoing, l'ayant quitté pour retourner à Lille, son Armée avec le Corps que commande le Maréchal de Saxe, & qui est une autre Armée, se mirent en mouvement le 17. Mai. Celle-ci arriva le même jour au Pont d'Espierre. Le lendemain elle s'avança jusqu'à Courtrai, qui est toute ouverte, & d'où le peu de troupes qu'il y avoit, étoient sorties quelques jours auparavant.

III.
Journal
des opérations de
l'Armée
Françoise.

vant. Les Magistrats de la Ville étant venus en présenter les clefs au Maréchal de Saxe, ce Général y établit son quartier. L'Armée du Roi marcha sur quatre colonnes. La première, sous les ordres du Comte de la Mothe-Houdancourt, fut cantonnée à *Lambersart* & autres Villages voisins de *Lille*. La seconde & la troisième colonnes commandées par le Comte de Clermont, se rendirent à *Lannoy*, à *Lys*, à *Robais* & à *Turvain*. La quatrième que le Duc de Biron commandoit, se porta à *Haut-Bourdin*, à *Emevain* & dans les environs. Le Duc d'Harcourt qui a campé sur la *Sambre*, s'est avancé, sur ces entre-faites, avec son corps de troupes, entre *Barvay* & *Maubeuge*.

Le 18. le Maréchal de Noailles, qui avoit suivi le Roi à *Lille* avec l'Etat Major de l'Armée, alla avec le Comte d'Argenson & avec Mr. d'Aumalle Commandant des Ingénieurs, à *Hallewin*, pour reconnoître la Ville de *Menin*. Il passa aussi la *Lys*, & visita les bords de cette riviere jusqu'à *Gelwe*. La Place fut investie le même jour. Les troupes commandées par le Comte de la Mothe-Houdancourt, & celles qui étoient aux ordres du Duc de Biron, s'avancèrent à *Ronck* & s'étendirent jusqu'à *Werwick*. Le Corps que commandoit le Comte de Clermont, campa depuis *Ronck* jusqu'à *Rehem* sur la rive droite de la *Lys*, vis-à-vis l'Abbaye de *Wesvelghem*. Mr. de Ceberet fit étendre le sien sur la gauche de la *Lys* jusqu'au Village de *Gelwe*; & Mr. de Lutteurs s'étant posté depuis *Gelwe* jusqu'à *Courtrai*, il établit la communication avec l'Armée du Comte de Saxe. Le Maréchal de Noailles se rendit le 19. de *Lille* à *Ronck*, & ensuite à *Courtrai*. Il vint le lendemain à *Werwick*, & ayant parcouru ces deux jours la droite & la gauche de *Menin*, il

fit camper régulièrement les troupes. Après quoi il retourna à *Lille* rendre compte au Roi des premières dispositions qu'il avoit faites.

Sa Majesté partit le 22. de *Lille* vers midi, & vint au Village de *Werwick*, où elle a établi son quartier. Le 23. elle monta à cheval, & décida l'endroit de l'attaque de *Menin*, & celui dans lequel elle vouloit qu'on ouvrît la tranchée. Jusqu'au 28. les François n'ont été occupés qu'à faire écouler les eaux, dont ils étoient fort incommodés, à détourner la riviere, & aux préparatifs nécessaires pour faire l'ouverture de la tranchée, tandis que d'un autre côté ils ont exigé des centaines de milliers d'avoine, de foin & de paille des Châtellenies voisines.

Les mouvemens & les entreprises de l'Armée Française ayant fait prendre aux Généraux de celle des Alliés la résolution de faire rassembler leurs troupes dans un Camp tracé entre *Aÿch* & *Alost*, une partie des Dragons & de l'Infanterie des Anglois y arriva le 19. Mai; le reste des troupes Angloises s'y rendit le même jour. Celles d'Hannover y arriverent aussi ce jour-là, & les unes & les autres avec des trains d'Artillerie de campagne. Les troupes Autrichiennes qui étoient venues camper à *Anderlecht*, arriverent le lendemain à *Aÿch*; elles y furent suivies le 21. & le 22. par le corps des troupes Hollandoises. Toute l'Armée s'y étant ainsi rassemblée, la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante de ces Pays est venue le 23. de *Bruxelles*, avec une nombreuse suite, au Camp, voir les troupes, qui se font rangées en ordre de bataille, & ont fait leurs exercices devant elle avec une approbation générale. L'Armée resta dans cette position jusqu'au 28. qu'après un Conseil de guerre tenu chez le Duc d'Ahrenberg

IV.
*Armée des
Alliés.*

d'Ahrenberg à *Bruxelles*, il a été jugé de le faire marcher vers *Ninove*, comme étant la position la plus convenable, pour se porter, en cas de besoin, du côté d'*Oudenarde*, ou de s'avancer vers *Tournai*, si cette Place étoit menacée. Le premier Juin toutes les troupes se mirent en marches vers le Camp qu'on leur avoit marqué, le Duc d'Ahrenberg prit son quartier à l'Abbaye d'*Enaem*.

Son Altesse a l'ordre d'exiger des Provinces de France les mêmes contributions, que les ennemis exigent & exigeront de celles de la Reine, & prend des mesures pour que l'Armée soit dans une situation à prévenir les projets de la France, conjointement avec celles que le Sérénissime Prince Charles de Lorraine prend de son côté pour servir à la sûreté de ces Pays, où il doit envoyer du *Rhin* un renfort de 20. à 25. mille hommes détachés de la grande Armée qui est sous ses ordres : Et peut-être ce Prince viendra-t-il bientôt lui-même se mettre à la tête de celle des Alliés. Le Roi de la Grande-Bretagne paroît le souhaiter. Mr. Onslow Burrish son Résident à *Bruxelles*, & qui l'étoit auparavant auprès de l'Evêque & Prince de Liege, l'a déclaré dans une Audience particulière qu'il eut le 31. Mai de la Sér. Archiduchesse ; Audience dans laquelle il dit que Sa Maj. Britan. jugeant la présence du Sér. Prince Charles, pour qui elle avoit la plus parfaite estime, encore plus nécessaire à la tête de l'Armée dans les Pays-Bas, qu'au commandement des troupes sur le *Rhin*, elle prioit S. A. S. de joindre ses instances aux siennes, pour engager la Reine à consentir que ce Prince revint en ce Pays pour y commander en chef les troupes Alliées. La Sér. Archiduchesse répondit

à Mr. Burtish, qu'elle s'y employeroit avec autant de satisfaction que d'empressement, & le même jour on dépêcha à ce sujet un Courier pour *Vienne*. Si le Sér. Prince Charles vient prendre le commandement de l'Armée Alliée, le Comte de Traun demeurera chargé de celui de l'Armée de la Reine sur le *Rhin*.

De cette transition nous reprendrons le fil des opérations de l'Armée Française, avec le recit suivant d'une escarmouche arrivée près de *Tournay*. Le Major Général de Forgarsch, qui étoit à *Leuze* avec un corps de deux mille Hussars Autrichiens, en avoit posté une cinquantaine, sous les ordres d'un Capitaine & d'un autre Officier au Village de *Froidmont*, à une lieue de la Ville, pour observer les mouvemens des troupes Françaises, assemblées à *Cisoing*. Ce Détachement a été souvent inquiété par le Régiment de *Pandoures François* que le Colonel Grassin a levé en partie en Lorraine, & qui est composé de 1200. hommes tant Cavalerie que Fantassins, Régiment qui s'étoit rendu de *Verdun* en garnison dans la petite Ville d'*Orchies*, sur le chemin de *Tournay* à *Douay*, & de *Lille* à *St. Amand*. Le Capitaine Grandmaison, ci-devant Partisan dans la Compagnie franche de du Moulin, & qui formoit avec 90. hommes, l'avant-garde de ce Régiment, s'avança le 26. Mai au soir à la tête de cinq à six cens hommes à pied & à cheval, vers *Froidmont*, dans le dessein de surprendre ces 50. Hussars, & de les envelopper. Ceux ci quoiqu'attaqués de tous les côtés, se défendirent avec beaucoup de bravoure, & se battirent en retraite, jusques sur le glacis de la porte de *St. Martin*, sans autre perte que d'un seul homme. Ils retournerent ensuite

V.
Escarmouche
près de
Tournay.

à leur poste de *Froidmont*. Le lendemain, vers les cinq heures du matin, ils y furent attaqués de nouveau par les *Pandoures François*. Il y eut entre eux une escarmouche des plus vive, & elle a été au desavantage des derniers. Le Capitaine Grandmaison blessé legerement à la main, y a été fait prisonnier, de même que son Lieutenant, nommé Huez, dangereusement blessé, & 24. Soldats, dont 4. fort blessés. Les Hussars s'étant mis à la poursuite des fuyards dans les bois, en ont sabré, comme on le rapporte, une soixantaine. Nous acheverons ce récit par dire, que le Régiment de Grassin, auquel ces *Pandoures François* appartiennent, est composé de trois corps, distingués par les noms d'*Intrépides*, d'*Enfans de Bellone* & d'*Enfans de Mars*; & que ce sont ces derniers qui ont fait leur coup d'essai avec les Hussars Autrichiens.

Cinquante Dragons François, avec un Lieutenant, ont été faits depuis prisonniers dans le Château de *Kerkhoven* sur l'*Escant*; savoir le 10. Juin à dix heures du matin.

Le Comte de *Wassenaer*, Ambassadeur Extraordinaire de Hollande auprès du Roi de France, ayant reçu le 28. Mai un Courier de *La Haye*, où il en avoit dépêché un pour être informé d'une résolution positive des États Généraux touchant le tour que prenoient les affaires de la conjoncture par rapport à la Hollande, déclara à Sa Majesté « que la bonne » foi devant toujours l'emporter sur toutes les » autres considérations, ses Maîtres persistoient » dans la ferme résolution d'exécuter les Trai- » tés qu'ils avoient avec leurs Alliés. » Ce fut après cette déclaration du Ministre Hollandois, que le Roi envoya ordre au Maréchal de Saxe

VI.
Siège & prise
de la Ville
de Menin,
par les
François.

Saxé de faire un Détachement, & d'établir des contributions dans tout le Pays. Sa Majesté ordonna le même soir d'ouvrir la tranchée devant *Menin*, Place de la Barriere, où il y avoit une Garnison Hollandoise d'environ 1300. hommes; & s'y étant renduë en personne à dix heures du soir, le Comte de Clermont & le Prince de Pons firent cette ouverture au front opposé à celui du Roi. L'ouvrage fut poussé de part & d'autre à cent toises de la Place avec beaucoup de vitesse.

Les Batteries de la Place commencerent à tirer très vivement le 29. & du premier boulet elles tuerent un Officier & deux Soldats. Le feu de la Place a continué d'être terrible les jours suivans. Les assiégeans, malgré un nombre de morts & de blessés assez considérable qu'ils y avoient, avançaient néanmoins leur travail sans relâche, tant de jour que de nuit, secondé par 7. Batteries de canon qui ont joué incessamment, de même que par 10. Mortiers, dont les bombes mirent le 2. Juin le feu aux Cazerues, au Couvent des Capucins, qui en a été embrazé, & à plusieurs maisons. Ceci dura jusqu'au lendemain qu'on s'empara des écluses, & que le feu d'une Batterie de 10. canons commença de battre en brèche, & le fit avec tant de vigueur, que le lendemain matin le Commandant, qui n'avoit pû faire aucune sortie, & qui ne devoit plus s'attendre qu'à un assaut, prit le parti, pour cette raison, d'arborer le drapeau blanc, & de demander à capituler. Les honneurs de la guerre lui ont été accordés avec distinction, & la Ville avec ses habitans confirmés dans leurs droits & immunités, comme on va le voir par la Capitulation que voici, arrêtée

entre le Maréchal de Noailles & le Baron d'Elzen, Gouverneur de cette Place.

ARTICLE I. La Ville , ses Forts & Fortifications seront évacuées aux troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne dans l'état, où elles se trouvent actuellement. *Accordé.*

ART. II. Pareillement seront évacués Pavillons, Cazernes, Arsenal, Casernes, & autres Bâtimens Royaux, sans que de la part de Leurs Hautes Puissances, ou de la garnison, quelque chose y devra être changé, innové ou restauré. *Accordé, bien entendu qu'il n'en sera ôté aucunes munitions de guerre ni de bouche, & que le tout sera remis à ceux qui seront commis par Sa Maj. pour les recevoir.*

ART. III. Par contre le Commandant sortira avec sa garnison avec toutes les marques d'honneur, tambour battant, drapeaux déployés & méches allumées, avec leurs armes, bagages, & équipages, les pièces de canon & autres bouches à feu, aux armes & du calibre de Leurs Hautes Puissances, avec des munitions proportionnées, à charger sur des chariots qui seront fournis, ainsi que les chevaux nécessaires, pour le transport dudit canon, sans qu'il y soit fait quelque tort, empêchement ou obstacle. *Accordé les honneurs de la guerre demandés ci-contre, avec quatre pièces de canon de campagne & quatre Obus, le tout aux armes des Etats Généraux, & vingt coups à tirer pour chaque pièce.*

ART. IV. De même pour le transport des meubles & effets du Commandant, Officiers de l'Etat Major y compris tous ceux qui le composent, ceux de la garnison, des Ministres & Consistoires des deux Eglises Reformées: Et pour l'Hôpital sera accordé soixante chariots attelés

lés, chacun de quatre chevaux, lesquels pourront en toute sûreté être chargés, & suivre ladite garnison sous une escorte convenable jusques sur les frontieres de l'Etat. *Accordé.*

ART. V. Que les Chariots avec leurs Conducteurs pourront librement s'en retourner sans qu'il leur puisse être fait quelque obstacle ou empêchement. *Accordé.*

ART. VI. Qu'aussi les femmes des Officiers & Soldats pourront librement & en toute sûreté suivre la garnison avec leurs enfans, hardes & bagages, & au besoin se servir des voitures nécessaires, qui jouiront de la même liberté, dont il est fait mention dans l'Article précédent pour leur retour. *Accordé.*

ART. VII. Que les malades ou blessés de ladite garnison, & qui ne pourront supporter le transport, resteront jusqu'au tems de leur guérison ou convalescence, & seront soignés & pansés selon leur caractère, & puis envoyés en sûreté dans la Ville la plus prochaine, ou stipulée dans cette. *Accordé.*

ART. VIII. Ceux de la garnison, ou qui en font partie, qui pourront avoir des denrées ou marchandises de Hollande, auront un terme provisionnel de trois mois courans, pour les faire transporter ou vendre, sans qu'ils puissent être inquiétés ou molestés soit sous prétexte de contrebande, ou tout autre. *Accordé.*

ART. IX. Que les familles de la Religion Reformée pourront rester en toute sûreté & liberté dans cette Ville, & auront la faculté de pouvoir se retirer toujours quand elles le trouveront à propos. *Accordé jusqu'au premier Janvier.*

ART. X. La garnison sortira comme il est
dit

dit, le second ou le troisième jour après la signature de la Capitulation, pendant lequel tems on remettra aux troupes de Sa Majesté une porte de la Ville, dès que les ôtages de part & d'autre seront donnés; à laquelle garde ainsi qu'à d'autres, ne sera permis d'entter dans la Ville, qu'après que la garnison sera entièrement fortifié. *Accordé: La garnison sortira Dimanche sept Juin au matin, & sera conduite par le grand chemin de Bruges jusques sur les frontieres de l'Etat, pour aller au Fort de l'Ecluse. Il sera donné sûreté pour le retour du détachement qui escortera ladite garnison, & cependant la porte de la Ville conduisant au chemin de Bruges, sera remise Vendredi 5. aux troupes de Sa Majesté. Jusques à ce que la garnison soit sortie il n'entrera dans la Place qu'un Commissaire d'Artillerie, pour faire l'inventaire des pieces & munitions qui doivent être remises aux Officiers de Sa Majesté, & un Commissaire de guerre pour faire un pareil inventaire des munitions de bouche des differens Magazins, & généralement de tout ce qui doit être laissé à la disposition de Sa Maj. & un second Commissaire de guerre chargé de faire fournir à la garnison les chariots nécessaires pour le transport des bagages, de même qu'un Ingenieur pour diriger le mouvement des Ecluses.*

ART. XI. Pour ce qui concerne la Ville de *Menin* & ses habitans, ils resteront dans leurs droits & privileges, & conserveront leurs biens & possessions. *Accordé.*

Fait & arrêté par les ordres de Sa Majesté au camp de *Menin*, le quatrième Juin, mil sept cens & quarante-quatre &c.

Les François ont publié un Journal des mieux circonstancié du siège de *Menin*; mais il est trop

trop étendu pour que nous puissions en faire usage.

Les Grenadiers & les Piquets prirent poste le 5. dans *Menin*. Ce jour-là le Roi en a nommé Gouverneur Mr. de Chabannes; & fait une promotion de douze Lieutenans-Généraux, de 18. Maréchaux de Camp & de 25. Brigadiers. Le 6. Sa Majesté fit partir un Détachement de 800. hommes pour se rendre du côté d'*Ypres*, & le lendemain, après avoir vû défilér la garnison Hollandoise de *Menin*, elle fit son entrée dans cette Place vers le midi, en visita les Fortifications qui sont fort régulières, revint sur le soir à *Wervick*, & le 8. de grand matin elle partit pour retourner à *Lille*, après avoir donné ses ordres que toutes les troupes destinées à faire le siège d'*Ypres*, se missent en marche. Le Comte de Saxe, qui avoit pris les devans à cet effet, enleva le 6. quelques Soldats d'un Détachement d'Infanterie Hollandoise, que le Prince de Hesse-Philipsdahl, qui est Gouverneur de cette Place, avoit envoyé à la découverte: Il s'est ensuite emparé des Ecluses de *Bosinge*, & ayant été renforcé de trois mille Chevaux, il a depuis investi l'important Fort de *Knoch*. Un Détachement François s'est aussi avancé à *Bellem*, s'y est emparé du Pont, & s'est occupé ensuite à fortifier ce poste, en le garnissant de six pièces de canon; ce qui interrompt la navigation du Canal de *Bruges*. *Ypres* a été investie le 7. & on en fait depuis les approches; mais le Gouverneur fait faire un feu continu sur les travailleurs, & ayant ordre des Etats Généraux de défendre cette Place jusqu'à la dernière extrémité, on compte que le siège en sera plus meurtrier que celui de *Menin*, si les François



gois persistent à s'y occuper. Leur camp étoit encore pour lors à *Werwick*.

Celui de l'Armée alliée, qui avoit quitté *Asch* & ses environs le premier Juin, vint se placer aux environs de *Berleghem*, *Welsike*, *St. Georis* & *Ste. Marie Oudenhoven*; elle étoit encore dans cette position le 12. & le Quartier-Général toujours à *Enaeme*, mais faisant des mouvemens qui indiquent qu'elle n'y demeurera plus fort long-tems. Elle a jetté des ponts sur l'*Escaut* dans les environs d'*Oudenarde*, & 2000. hommes de recrues avec 1500. chevaux de remonte, & une somme considérable d'argent, le tout pour les troupes Angloises, sont venus les joindre au camp. Ce nouveau renfort, qui, dit-on, ne sera pas le dernier, étoit arrivé d'*Angleterre* la nuit du 30. Mai, au Port d'*Ostende* sur 36. Bâtimens & trois Yachts. Nous laisserons les deux Armées dans les positions que nous avons marquées jusqu'à l'autre mois, à moins qu'il ne s'en présente quelque chose qui mérite d'être mis par une addition à la fin de ce Journal.

Quant au corps d'Armée Française du Duc de Harcourt, fort de 30. mille hommes, il est posé à *Malplaquet*; & comme l'objet de cette position n'est pas encore bien connu, on est fort attentif dans l'Armée alliée à observer les mouvemens de ce corps, afin de se porter du côté qu'il sera jugé le plus nécessaire.

On a imprimé à *Bruxelles* la Déclaration de guerre de la Reine contre la Couronne de France, elle a été renduë le 16. Mai à *Vienne*, & publiée le jour suivant dans la même Ville. Cette pièce est ample, & ne convenant pas de
la

la couper, ou de n'en faire ici qu'un simple extrait, on la renvoye au mois prochain.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

FRance. Il a été résolu d'entretenir pendant la guerre trois Escadres considérables; une dans la Méditerranée, une autre pour croiser dans l'Océan, & la troisième à l'embouchure de la Manche. Quinze Vaisseaux de la Compagnie des Indes ont été pour ce sujet armés en guerre. Celle qui est revenue de Carthagene à Toulon, est à présent commandée par Mr. de Gabaret, & doit se porter bientôt à une expédition qu'on croit regarder l'Isle de Minorque. Il y a du moins un dessein projeté qui regarde cette entreprise; l'Escadre Espagnole agira conjointement pour en assurer le succès, mais elle ne bouge point encore de Carthagene, quoique radoubée & renforcée de quelques Vaisseaux. Ces Escadres demeurent ainsi dans une position fort tranquille depuis qu'elles se sont mesurées avec la Flotte Britannique aux ordres de l'Amiral Matthews. Il en est de même de celle qui s'est renduë dans la Manche, & qui est commandée par le Bailly de Camilly; on a cependant annoncé dans les nouvelles publiques, que cette dernière Escadre avoit mis à la voile pour la Méditerranée, afin d'aller joindre l'Escadre d'Espagne, & de se rendre ensuite à Toulon avec elle, afin de tenter, soit une expédition secrette, soit un nouveau combat avec les Anglois. Quoiqu'il en soit, le Comte de Maurepas,

I.
Affaires de
Marine.

Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Marine, s'est rendu à *Toulon* le 17. Mai, & y a pris des arrangemens relatifs à une expédition, & en même-tems à garantir de plus en plus les côtes de toute insulte: Car il paroît de tems en tems des Vaisseaux Anglois à la hauteur de *Marseille* & autres endroits; & comme ces Vaisseaux pourroient faire une descente, on a armé une partie de la Bourgeoisie de cette Ville, & les habitans de la campagne; ce qui forme une Milice d'environ trente mille hommes; les Officiers destinés à la commander sont tous nommés tant pour le dedans que pour le dehors. Au surplus on a fait sortir de *Toulon* trois gros Vaisseaux de guerre, afin de croiser dans la *Méditerranée* & de protéger le commerce qui commence à souffrir en France comme il souffre en Angleterre, par les courses des Bâtimens Armateurs, & les prises qui se font de part & d'autre, depuis la guerre ouverte entre les deux Couronnes.

L'arrivée de Vaisseaux marchands dans les Ports, donne, dans de semblables circonstances, plus de satisfaction que dans un tems où l'on ne craint que les pirates ordinaires. Aussi en a-t-on témoigné beaucoup à *Marseille*, en y voyant arriver heureusement le premier Mai, six navires marchands venans de *Constantinople*, d'*Alexandrette*, & autres Echelles du Levant, dont un très richement chargé. On n'a pas été moins sensible au Port de l'*Orient* à l'entrée de deux Vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui y arriverent le 23. & le 24. du même mois, l'un nommé le *Duc d'Orleans*, l'autre le *Phenix*, & tous deux avec de très-riches cargaisons, dont
on

on a publié un étar. Ils viennent de l'Isle de Bourbon & de Pondichery.

On n'a que ce peu à rapporter des affaires maritimes, parce qu'on se dispensera, ainsi qu'on l'a déjà dit, de donner un détail des prises faites sur les Anglois en mer. L'attention du Public est d'ailleurs si absorbée par ce qui se passe en Flandres, en Allemagne, en Piémont, & en Italie, que ce qui nous reste à donner de la France, est une Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris au sujet de la prise du Comté de Nice, & un Mandement de ce Prélat, publié ensuite. Voici l'une & l'autre de ces pièces.

MOn Cousin. Le Roi de Sardaigne connoissant les avantages que la conquête du Comté de Nice pouvoit donner à mon frere & oncle le Roi d'Espagne, pour faire valoir la justice de ses droits sur les Etats que la Maison d'Autriche possédoit en Italie, n'avoit rien négligé pour le défendre, ayant rassemblé un Corps de troupes considérable, une Artillerie nombreuse, & fait construire des travaux que la nature du terrain rendoit inaccessibles; mais l'Armée d'Espagne, fortifiée de celle que j'y ai joint à titre d'auxiliaire, commandée par mon Cousin le Prince de Conty, sous l'autorité de de mon frere, cousin & gendre l'infant Don Philippe, a surmonté tous ces obstacles. Les retranchemens ont été forcés le 20. du mois dernier; le Comte de Suze, Lieutenant - Général, qui commandoit en chef, a été fait prisonnier avec 5. Bataillons & les Garnisons du Fort de Montalban & de la Citadelle de Villefranche; toute l'Artillerie, qui y avoit été rassemblée au nombre de plus de 120. pièces de Canons, a été prise: Enfin l'on s'est rendu maître de tout le Comté de Nice.

Quelque

I I.
Lettre du
Roi à l'Ar-
chevêque
de Paris.

Quelque valeur que les troupes des deux Nations ayent fait paroître en cette occasion, on doit reconnoître qu'un événement accompagné de circonstances aussi heureuses, est dû à la protection du Dieu des Armées; & voulant lui rendre les graces qui lui en sont dûes, je vous écris cette Lettre, pour vous dire, que mon intention est, que vous fassiez chanter le Te Deum dans votre Eglise Métropolitaine & autres de votre Diocèse, avec les solennités requises, au jour & à l'heure que le Grand Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, & que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y assister; que vous ordonniez en même-tems des prières publiques pour obtenir de la Divine Providence qu'elle continuë à protéger la cause que je suis obligé de soutenir conjointement avec mes Alliés, & qu'elle nous accorde une paix juste & durable, qui est le terme de la guerre, & qui a toujours été l'objet de nos intentions. Sur ce je prie Dieu, qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Valenciennes, le 10. Mai 1741. Signé, LOUIS. Et plus bas, PHELYPEAUX.

Mandement donné par l'Archevêque de Paris, ensuite de la Lettre du Roi.

CHARLES GASPARD-GUILLAUME, des Comtes de Marseille du Luc, par la miséricorde divine. & par la grace du St. Siège Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit.

L'Armée d'Espagne, aidée & fortifiée de celle de France, s'est rendue, depuis peu, maîtresse du Comté de Nice. Le courage des soldats de l'une &

de l'autre Nation, l'habileté & l'activité des Princes, qui les commandent, ont heureusement triomphé de tous les obstacles que leur oppoient la situation des lieux & les travaux qu'on avoit pris soin d'y ajouter. Les troupes nombreuses du Roi de Sardaigne, forcées dans ces redoutables retranchemens, qui paroissent inaccessibles, ont été en partie contraintes de se rendre prisonnières de guerre, & celles qui n'ont pas eu le même sort, n'ont pu l'éviter que par une fuite précipitée, dans laquelle elles ont abandonné toute leur artillerie au pouvoir des vainqueurs.

Notre religieux Monarque, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, par la Lettre dont nous vous faisons part, persuadé qu'un événement accompagné de circonstances aussi heureuses, est dû à la protection du Ciel, veut, que par de solennelles actions de grâces nous fassions au Dieu des Armées, un hommage public de cette conquête importante par elle-même, & plus importante encore par celle qu'elle peut faire espérer à nos Alliés.

Pour entrer dans les vûes de Sa Majesté reconnoissons, que si la valeur & la sagesse contribuent aux avantages que l'on remporte dans les combats, elles sont des dons de Dieu qu'il distribue comme il lui plaît; qu'il les accorde aux uns, pour favoriser leurs entreprises, & que non-seulement il les refuse à d'autres pour déconcerter leurs projets, mais qu'il aveugle quelquefois leurs esprits & frappe leurs cœurs d'une telle épouvante, qu'on les voit trembler au bruit d'une feuille que le vent enleve, & fuir sans que personne les poursuive, comme s'ils apperçoivent un glaive prêt à les percer.

Par une suite des sentimens qu'une piété éclairée doit nous inspirer, remercions le Seigneur d'un succès

succès qui semble en promettre de plus grands pour l'avenir, & signalons nôtre reconnoissance par tous les moyens que nous fournit la Religion. En nous acquittant d'un si juste devoir, nous pourrions mériter & obtenir de nouvelles faveurs, entre lesquelles celle que nous devons le plus désirer, est la cessation de la guerre & la conclusion d'une paix juste & durable.

Conformément à ce Mandement on chanta le 16. Mai le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine de Paris & autres Eglises de cette Capitale, & le 17. dans toutes celles du Diocèse; en actions de grâces des avantages remportés par l'Armée combinée sur les Etats du Roi de Sardaigne.

La prise de *Menin* a aussi occasionné le chant du *Te Deum* à *Versailles* & à *Paris*, & des réjouissances, tant dans cette Ville que dans toutes les autres principales du Royaume, & aux Armées.

E S P A G N E.

UN dessein projeté & à exécuter contre l'Isle de *Minorque* est, si l'on dit juste, la première entreprise que fera la Flotte combinée d'Espagne & de France, après qu'elle se sera réunie de nouveau; puisque ç'a été pendant un tems le sujet des conférences des Ministres de la Cour. On devroit, par conséquent, s'attendre à voir l'Escadre du Roi faire voile incessamment de *Carthagene* vers *Toulon*; d'autant plus que l'éloignement de celle d'Angleterre aux ordres de l'Amiral *Matthews* qui est retournée aux Isles d'*Hieres*, paroît favoriser un tel dessein. Mais cet Amiral a toujours quelques Vaisseaux qui se promènent sur la *Mediterranée*,
&

& à portée de seconder la défense de l'Isle menacée, tandis qu'il tient en échec des Navires que le Roi des deux Siciles a fait équiper dans ses Etats pour se garantir de surprise, ou s'opposer aux tentatives qui pourroient se faire contre *Naples*. Ce qui s'est passé & se passe encore dans le Comté de *Nice* & dans l'Etat Ecclésiastique est aussi ce qui occupe beaucoup le Ministère, qui, dans les événemens qui s'en présentent, voit avec satisfaction en partie remplir ses vûës. Les Couriers en arrivent fréquemment; un d'eux ayant apporté onze Drapeaux pris aux Piémontois à l'attaque des retranchemens du *Mont-Alban* & de *Villefranche*, on les a exposés le 1. Mai dans l'Eglise de Nôtre-Dame d'*Atocha*, où le *Te Deum* fut ensuite chanté par la Musique du Roi. Un autre Courier dépêché par le Marquis de la Mina, Capitaine Général de l'Armée commandée par l'Infant Don Philippe, a apporté au Roi, suivant les ordres de Sa Majesté, un état exact des troupes qui la composent. Par cet état il paroît qu'elle monte au nombre de 13500. hommes d'Infanterie & 5000. de Cavalerie, & doit être actuellement forte de 25. mille hommes par des troupes réglées, des milices, & quelques troupes Suisses qui se sont mises en marche sur la fin de Mai pour la renforcer. Après le Courier du Marquis de la Mina, le Roi en a reçu un de l'Infant Don Philippe avec une Lettre de ce Prince, par laquelle il fait savoir à Sa Majesté que soit dans le Fort de *Montalban* & dans la Citadelle de *Villefranche*, soit dans les retranchemens que les Piémontois ont abandonnés, on a trouvé 107. pièces de canon de différent calibre, dont 25. sont de bronze, 14. Mortiers,

7. Pierriers, mille fusils, environ 900. Mousquets, 600. Bayonnettes, & une grande quantité d'autres armes; 225. mille 541. boulets, 8. mille 71. grenades, 1014. cartouches de mitraille, 15. caissons de cartouches de fusil, 168. caissons de balles de fusil & de mousquet, & des magasins considérables de vivres. L'Infant Don Philippe a aussi mandé au Roi qu'il attendroit de retour le Courier qu'il lui avoit dépêché, pour savoir si c'étoit l'intention de Sa Majesté qu'il fit sauter le Fort de *Montalban* & la Citadelle de *Villefranche*, pour en employer ensuite les décombres à combler le Port de cette dernière Ville. On ne doute pas que le Courier qui a été renvoyé à l'Infant, de même qu'un autre que le Prince de Conti a aussi envoyé sur le même sujet au Roi de France, n'ayent porté l'un & l'autre, des ordres à ces Princes d'exécuter leurs desseins sur *Montalban* & la Citadelle de *Villefranche*, en les faisant sauter. Toutes ces nouvelles ont causé beaucoup de joye à *Madrid*; on en a témoigné aussi de la nouvelle qu'un Vaisseau venu de la *Havane* a apportée à la *Corogne*, que l'Escadre de Don Rodrigue de Torres, composée de 13. Vaisseaux de guerre revenoit en Europe, & pouvoit être attendu de retour au plûtard pour le commencement du présent mois de Juillet. Il ramene avec lui les troupes qu'il avoit conduites aux Indes pour faire échouer, comme il y est parvenu, les Anglois dans leurs entreprises sur l'Amérique Espagnole, & avec cela un trésor très-considérable. Mais si l'on a ces agréables nouvelles, on a aussi celle qu'un Vaisseau Espagnol allant à la *Vera-Cruz*, & dont la cargaison étoit estimée près de deux millions, a eu le malheur

malheur d'être pris à la côte de l'*Amérique*, par un Vaisseau garde-côte d'Angleterre.

L'Evêque de Rennes, Ambassadeur de France qui est sans cesse en conférence avec les Ministres de la Cour, ayant reçu le 5. Mai un Express dépêché de *Versailles*, il eut le 8. à *Aranjuez* une audience particulière du Roi & ensuite de la Reine, dans laquelle il déclara à L. M. que le Roi T. C. voulant reserrer de plus en plus les liens du sang qui unissent les deux Couronnes, avoit nommé le Duc de Richelieu pour se rendre auprès de cette Cour, en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire, afin de demander l'Infante Marie-Thérèse en mariage pour Mgr. le Dauphin; & que Sa Majesté Très-Christienne espéroit qu'elles auroient pour agréable l'envoi de cet Ambassadeur. L. M. ayant répondu que tout ce qui leur viendrait de la part du Roi Très-Christien seroit bien reçu, Mr. l'Ambassadeur se rendit chez l'Infante, pour lui faire part du sujet de son audience; après quoi il lui baïsa la main, & lui donna le titre de Dauphine. Madame la future Dauphine reçut le même jour les complimens de toute la Cour.

Le Courier arrivé à l'Evêque de Rennes au sujet du mariage de l'Infante, a apporté aussi le portrait du Roi de France enrichi de diamans pour la valeur de deux mille pistoles, qui est envoyé au Comte de Montijo, pour gage de l'estime qu'a pour lui S. M. T. C.

Le Comte de Thöring-Seefeldt, Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Francfort auprès du Roi, arriva le 19. à *Madrid*, d'où il s'est rendu à *Aranjuez*, & y a reçu ses audiences de Leurs Majestés. On attendoit aussi alors de

Lisbonne le Comte Fuente de Lima, pour entretenir par sa présence la bonne intelligence rétablie entre les deux Cours.

Telles sont les nouvelles d'Espagne. Celles du Portugal ne sont nullement guerrières. Sa Majesté Portugaise n'ayant pris aucune part dans les différends survenus entre les diverses Puissances sur la succession du feu Empereur Charles VI. elles se réduisent à ce que le Roi qui étoit retourné le 25. Avril aux bains de *Las Caldas*, en revint le 9. Mai, & que se trouvant assez bien de leur usage, il y avoit espérance que sa paralysie pourroit insensiblement se passer.

La Princesse de Bresil a fait encore une fausse couche. C'est la cinquième de cette espèce.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
PIEMONTE, & en ITALIE depuis le
mois dernier.

I. *Mouvements & opérations des Armées en Piémont.* **P**iémont. C'est sur un bruit peu fondé qu'à la fin de nôtre article de Piémont du mois passé, nous avons dit « que le Prince de Conti ayant » reconnu qu'il ne lui étoit pas possible de pénétrer en Piémont par le Comté de Nice » avoit pris la résolution de tenter le passage » par les gorges de *Château-Dauphin*, & repasser » soit pour cet effet en *Provence*. » Ce Prince s'est contenté de faire repasser le *Var* aux Bataillons qui ont le plus souffert au *Montalban* & en franchissant les retranchemens des Piémontois près de *Villefranche*. Les autres Bataillons, il les a cantonnés dans le Comté de *Nice*, en attendant que la fonte des neiges lui permette de recom-

recommencer les opérations, & le Bailly de Givry s'est campé à la tête de 4000. hommes pour garder les gorges. L'Infant Don Philippe avec le Prince de Conti n'ont point bougé de Nice depuis la conquête de ce Comté; c'est à-dire, qu'ils y font depuis le 6. Mai, y vivent avec beaucoup d'éclat, & tiennent table ouverte pour les Officiers de leur Armée & la Noblesse du Pays.

Les Piémontois, pendant l'espece d'inaction que le tems mettoit aux opérations de leurs ennemis, se retranchoient à *Oncelle*, relevoient le Fort de *Fiumara*, & s'étendoient dans les défilés depuis ce Fort jusqu'à *Caravonio*; & l'Amiral Matthews avec la Flotte Angloise étoit venu mouïller au *Vado*, composée de 34. navires, dont 19. de ligne, le reste n'étant que des Fregates & de petits Bâtimens. Mais après y avoir reçu un renfort de *Port-Mahon*, il mit à la voile le 25. faisant route vers le *Ponent* avec un vent favorable; il est allé à la rencontre d'un secours qui lui a été envoyé d'Angleterre, & s'est ensuite remis aux Isles d'*Hieres*, où il tient comme bloqués tous les Ports de *Provence*, mais y ayant ses Vaisseaux rassemblés, à quelques-uns près qui voguent, les Princes paroissent résolus de faire leurs dispositions, avec toute la diligence possible, pour profiter du retardement des secours maritimes qui pouroient favoriser une entreprise sur le Royaume de Naples, à exécuter par le Prince de Lobkowitz commandant l'Armée Autrichienne en *Italie*.

Les opérations ayant recommencé du côté des Espagnols & des François, ils se sont portés au nombre de 16000. hommes vers *Sospello*, *Selvia*, & *Ventimiglia*, qu'ils ont occupés, &

d'où ils ont fait un gros détachement, qui a obligé le Comte de Riviera, qui étoit dans le Château de *Dolce-Aqua* avec 90. hommes du Régiment Piémontois de la Reine, à se rendre prisonnier de guerre le 11. du même mois. Ils se sont ensuite présentés devant le poste de *Breglio* qu'ils ont trouvé abandonné, & étendus jusqu'à *Savergio*, dont ils ont formé le siège pour pouvoir par là tenter le passage du *Col de Tende*. Car ce projet subsiste, les Princes ayant jugé à propos de ne point se relâcher là-dessus, afin de ne rien diminuer de l'ardeur de leurs troupes. La Citadelle de *Villefranche* & le Fort de *Montalban* étoient alors minés pour en faire sauter les fortifications, si la résolution à recevoir de *Madrid* n'est pas contraire au dessein des Princes.

Le Roi de Sardaigne, dans cette situation des affaires de son Pays, & pour mettre *Oneille* & les postes qui y conduisent en état de résister aux ennemis, a fait marcher de ce côté-là un renfort de quatre mille hommes de troupes réglées & mille Miliciens, sous les ordres de *Mr. de Corberon*; & jugeant que les Montagnards de l'Isle de Sardaigne pourroient être employés avec succès, Sa Majesté y en a fait transporter quelques centaines, auxquels on a distribué des armes, & elle a résolu de s'en servir pour la défense des Cols que les troupes combinées doivent encore traverser pour s'avancer vers *Oneille*. Il lui a été rapporté, & la chose s'est vérifiée ensuite, qu'un corps de Volontaires de *Limone* dans le Comté de *Tende*, qui avoit pris les armes, a fait prisonniers 80. Miquelets Espagnols, & les a conduits à *Mondovi*.

L'Armée des Princes continuant ses opérations, & avançant comme à la sape, enlevoit

dans le cours du mois de Mai, l'un après l'autre, les petits postes qui couvroient les avenues d'*Oneille* & du *Col de Tende*, tant afin de leur couper la communication, qu'afin de pouvoir les attaquer avec plus de succès. Le *Col de Bouffana* & celui de *Ceriana* ont eu ce sort; ils étoient gardés par 100. soldats & 200. Paysans armés, qui ont été faits prisonniers de guerre. Le siège ou plutôt le bombardement de *Savergio*, se pouffoit aussi avec vigueur, sur la fin de Mai; & quelque opposition que trouvat l'Armée, les troupes n'en faisoient pas de moindres efforts pour vaincre toutes les difficultés dans ce Pays d'abîmes & de précipices. Mais la plus grande seroit de faire transporter de l'artillerie par ces précipices; chose néanmoins nécessaire quand on aura tourné, si l'on y parvient, *S. Fergo* au-delà du *Col de Tende*, à moins de se servir de la côte. Ce qui nous reste donc à rapporter des deux Armées en Piémont, c'est qu'elles font à présent tous leurs efforts, l'une pour défendre, l'autre pour emporter les deux importants postes d'*Oneille* & du *Col de Tende*; & que quelques Bataillons de celle des Princes s'étant mis le 29. Mai en marche pour se rendre à *Vintimille*, le reste de l'Infanterie a dû prendre successivement la même route, & s'y trouver le 8. Juin route rassemblée. Cette Armée, selon le plan de l'entreprise à laquelle on se dispose, marchera directement sur *Oneille*, partagée en trois colonnes, dont la première & la seconde déboucheront par les montagnes, pendant que la troisième avec l'artillerie, prendra sa route le long de la côte. La réunion de ces trois colonnes se fera à *Castellaro*, d'où il n'y a plus que deux marches pour arriver à la

riviere Imperiali, le long de laquelle les Piémontois ont leurs retranchemens ; & comme divers renforts, montant ensemble à huit mille hommes, sont arrivés à l'Infant Don Philippe, & que de la Cavalerie Françoisse qui étoit en quartiers dans la Province de Languedoc, a joint le Prince de Conti, Leurs Alteſſes comptent que par la grande ſupériorité qu'elles ont ſur le Roi de Sardaigne, & vû le courage de leurs troupes, l'opération de pénétrer en *Italie* ſera entrepriſe ſans plus de retard.

I T A L I E.

Armées Autrichienne, d'Espagne & des deux Siciles, dans l'Etat Eccleſiaſtique.

N Aples. Depuis que les troupes Eſpagnoles ont paſſé les monts, pour joindre l'Armée du Roi dans ce Royaume, & que quelques Détachemens de celle de la Reine de Hongrie & de Bohême commandée par le Prince de Lobkowitz, ſont entrés dans l'*Abruzze*, le Duc de Modene & le Comte de Gages qui ont à leurs ordres l'Armée Eſpagnole, ſe ſont rendus au Camp des troupes Siciliennes à *San Germano*, où il ſ'eſt tenu le 14. Mai un grand Conſeil. On y a agité, ſi dans ces circonſtances le Roi n'étoit pas en droit de rompre la neutralité qu'il avoit embrallée pour le tems des troubles de l'Italie, & d'unir ſes forces avec celles d'Eſpagne : Le réſultat ayant été pour l'affirmative, les troupes ſe ſont réunies, & formant une Armée d'environ vingt-huit mille hommes, elles ſe ſont miſes en marche pour aller au-devant de celle d'Autriche dans l'Etat Eccleſiaſtique; ce qui a été exécuté, quoiqu'on ne crut pas devoir ſ'y attendre. Les Détachemens Autrichiens qui étoient entrés dans le Royaume, & qui ont parcouru la plus grande partie de l'*Abruzze*

L'*Abruzze*, avoient reçu ordre dès-lors de retourner au-delà de la *Tronto*, pour se joindre au gros de leur Armée, que le Prince de Lobkowitz rassembla dans les environs de *Fuligno*.

Cette Armée se trouva le 14. à *Civitta-Castellana* dans l'Etat Ecclésiastique, où le Prince de Lobkowitz a établi son quartier, & reçut le même jour la visite du Cardinal Alexandre Albani, qui le complimenta de la part du Pape. Le 16. après un grand Conseil de guerre, & en conséquence du pouvoir que la Reine a accordé au Prince de Lobkowitz de retirer une partie des troupes qui sont en garnison dans les Villes & Fortesses de la Lombardie, pour les joindre à son Armée, il a expédié des ordres en conformité: Quelques jours après S. A. posa son Camp aux environs de *Frescati*, d'où elle alla à *Rome* rendre ses respects au Pape. Ce voyage a eu aussi pour objet de prendre des mesures avec le Gouvernement, par rapport aux subsistances de ses troupes pendant le tems qu'elles seroient obligées de s'arrêter vers cette Ville. Dans l'audience que le Prince eut du Pape, Sa Sainteté lui fit présent d'une couronne & d'une médaille d'or, d'une montre d'or garnie de diamans & travaillée avec beaucoup d'art, & de deux corps saints. Les Officiers de sa suite, qui furent admis à baiser les pieds du St. Pere, reçurent aussi en présent chacun une médaille d'or.

Après que le Prince de Lobkowitz fut retourné à *Frescati*, le Pape établit une Congrégation chargée du soin de pourvoir à la subsistance des troupes Autrichiennes; & S. S. ayant reçu avis que le Roi des deux Siciles étoit aussi arrivé dans l'Etat Ecclésiastique à la tête de son Armée jointe à celle d'Espagne, elle l'a envoyé

complimenter par Mr. Gonzague , Gouverneur de *Frossinone* , qu'elle avoit revêtu du caractère de Nonce pour cette commission , & pour lui témoigner qu'elle feroit prendre les mêmes égards pour les troupes , qu'on en auroit pour celles d'Autriche. C'est sur la fin de Mai que ceci se passa. Sa Majesté Sicilienne avoit pour lors étendu son Armée depuis *Velletri* jusqu'à *Valmontone* , divisée en trois Corps , le principal commandé par elle-même , le second par le Duc de Modene , & le troisième par le Comte de Gages. Il nous paroîtroit superflu de marquer les diverses marches que les deux Armées ont faites du Royaume de *Naples* & des confins de ce Royaume pour s'avancer vers le *Tibre* , & dans la campagne de *Rome* , aussi-bien que leurs mouvemens , & la route des trains d'Artillerie qui les ont suivies. Il nous suffira donc de dire que leur position étoit telle au commencement de Juin , & si près l'une de l'autre , qu'il y avoit lieu de s'attendre à une bataille ; que tout s'y préparoit ; que les troupes étoient à peu près égales en nombre , les unes par leur réünion , & les autres par des renforts qui lui sont encore arrivés d'Allemagne ; que leurs mouvemens ne se sont point faits sans quelques petites rencontres entre les troupes des avant-gardes. On en marque une du 19. Mai entre un Dérachement de Hussars & de Croates , qui étant allé reconnoître la position d'un Corps d'Espagnols avec lequel le Duc d'Arifco étoit entré dans l'Etat Ecclésiastique , en est venu aux mains avec un Dérachement de Miquelets de ce Corps , & qu'il y a eu dans cette escarmouche environ 80. tant morts que blessés , mais le plus grand nombre du côté des Miquelets.

Il paroît pénible au Saint Siège de voir la guerre transportée dans l'Etat de l'Eglise & dans le voisinage de *Rome*, tandis qu'on la croyoit ne pas devoir sortir cette campagne du Royaume de Naples; mais il n'en porte aucune plaintes, & tout ce que le Pape a cru devoir faire, dans une telle conjoncture, a été de prier le Roi des deux Siciles, & le Prince de Lobkowitz de fouler, le moins qu'il seroit possible, les terres des environs de leurs Armées, & les Sujets de l'Etat Ecclésiastique, qui, de leur côté, auroient soin de se prêter aux besoins des troupes, en apportant toutes sortes de facilités pour leurs subsistances. Sa Majesté Sicilienne en éprouve d'assez grandes présentement de la Noblesse Napolitaine, car elle vient d'en recevoir un nouveau don gratuit de 1200. mille ducats, pour contribuer à garantir ses Etats des entreprises dont ils sont menacés.

Jusqu'au commencement de Juin des Vaisseaux de guerre Anglois, qui ont paru à la hauteur du Port de *Naples*, n'avoient rien tenté contre ce Port; & d'autres Navires de la même Nation n'ont fait que tenir en échec les Bâtimens que le Roi des deux Siciles a fait équiper depuis peu: Et comme on n'en apperçoit plus à présent, l'on présume qu'ils sont allés rejoindre la Flotte de leur Amiral aux Isles d'*Hieres*.

La République de *Genes*, non plus que tous les autres Etats d'Italie, ne présentent rien de remarquable ce mois ci; celle-la n'étant encore aucunement inquiétée pour le Marquisat de *Final*, & ses affaires en *Corse* tournant à son gré; & ceux-ci se tenant dans la parfaite neutralité qu'ils ont embrassée pour tout le tems que la guerre subsistera entre les Cours de *Vienne* & de

de *Madrid*: jusques-là que du côté de la République de *Venise*, pour prévenir ce qui pourroit donner atteinte à sa neutralité, elle a fait publier un Decret, par lequel il est défendu, sous peine de la vie, à tous ses Sujets, de se laisser employer pour faire aucun transport de troupes, de munitions de guerre, ou d'autres choses semblables, destinées pour l'une ou l'autre des Armées qui sont en Italie, & de favoriser de pareils transports en quelque maniere que ce puisse être.

Quant au Port de *Livourne*, le Grand Duc de *Toscane* y a envoyé des ordres tendans à maintenir la neutralité de ce Port sur le pied qu'elle a été observée durant le cours des guerres précédentes; & la Régence en a donné avis à tous les Consuls & Négocians étrangers.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. *Hostilités recommencées entre les Autrichiens & les Bava-rois.* **F***Rancfort*. Ce n'est que d'environ dix-huit mille hommes, & non de trente mille, que l'Armée Bavaoise se trouve actuellement composée, non compris les trois mille Hessois à la solde de cette Cour qui l'ont joint sur la fin de Mai, dans son Camp près de *Philipsbourg*. Les Régimens Allemands que la Couronne de France tient à son service, & qui étoient destinés à l'augmenter, auroient pû la rendre de la force qu'il a été annoncé, si l'aparence d'une neutralité à observer entre cette Armée & celle d'Autriche, ou d'autres circonstances, n'avoient fait suspendre jusqu'à présent l'exécution de ce projet.

Cae

Car l'Armée de France, dont les troupes étoient venuës dès-lors s'étendre le long du *Rhin* depuis *Spire* jusqu'à *Oppenheim*, avoit fait transporter de ce côté là une partie de son artillerie & de ses magazins. Or une nouvelle Convention de neutralité que l'on s'attendoit à voir arrêter entre les Généraux de l'Armée Autrichienne, & ceux de l'Armée Bavaoise, ayant rencontré des difficultés qui en ont empêché la conclusion, les hostilités recommencerent entre les troupes de part & d'autre le 2. Juin, qu'un Détachement de Hussars Autrichiens du Régiment de Kalnocki ayant avec les Patrouilles de l'Armée Bavaoise une vive escarmouche, il y est resté quelque monde de part & d'autre. La perte des Bavaois y a été, selon les Lettres de l'Armée Autrichienne, d'environ 80. hommes tués & blessés, & celle des Autrichiens à quelque chose de moins, suivant ce qu'on en raporte de leur Armée. Cette premiere rencontre a été suivie le 4. d'une seconde, où les Hussars du Général Nadafti ont fait 30. prisonniers Bavaois. De sorte que voilà la guerre recommencée dans les formes entre les Armées Autrichienne & Bavaoise. La Forteresse de *Philipsbourg*, dont le Comte de Seckendorff est Gouverneur pour l'Empire, continuë néanmoins d'observer une exacte neutralité, n'ayant point tiré sur les Autrichiens, quoique ceux-ci aient poursuivi les Bavaois jusques au glacis de la Place.

Depuis ces hostilités recommencées sur le *Rhin*, les partis des troupes Autrichiennes ont enlevé, en deux rencontres, plusieurs batteaux de foin & d'autres provisions qui avoient été amassées pour les Bavaois : & un nouveau Détachement des Hussars du Général Nadafti ayant
attaqué

attaqué deux Redoutes qui couvroient un ruisseau près de l'Armée Bavaroise, ils s'en rendirent les maîtres, après avoir obligé le peu de monde qui occupoit ces Redoutes, de les abandonner. Ces hostilités avoient été précédées par un Rescrit de la Reine de Hongrie & de Bohême, qui avoit fait connoître qu'elle n'étoit plus tenuë à regarder comme troupes neutres les Garnisons Bavaoises qui étoient dans *Braunau*, *Straubingen*, *Burchausen* & *Munnich*, lesquelles, en vertu de la Convention de neutralité conclüë l'année dernière à *Niederschoenfeld* en Souabe, étoient libres depuis qu'elles avoient capitulé. En conséquence les Généraux de Sa Maj. Hongroise ont fait prisonniers ces différens Corps dans chacun des endroits où ils se trouvoient, pour les répartir dans les Provinces héréditaires de cette Souveraine, ou pour les faire conduire en Hongrie.

II.
Substance
d'un Rescrit
de la Cour
de Vienne.

Les raisons qu'on donne sur ce sujet, sont, que la Convention de *Niederschoenfeld* n'a point été observée, dit-on, convenablement de la part de la Cour de *Francfort*. On le publie mieux par le Rescrit, dont nous faisons mention. On y reprend les choses aux conférences mêmes de *Schoenfeld*, en disant d'abord, que conformément au sixième article du Protocole, le Felt-Maréchal de *Seckendorff* avoit déclaré librement qu'il ne traverseroit en rien les opérations de l'Armée de la Reine, espérant que cette Armée n'exerceroit également de son côté aucunes hostilités contre la sienne; qu'il avoit ordre de déclarer au Maréchal de *Broglie*, qu'il lui étoit enjoint de se séparer de lui, & de ne le point suivre dans l'Empire. On remarque, après avoir rapporté cet article, qu'en se prêtant à la demande

mande de Mr. de Seckendorff, on supposoit qu'il se tiendroit constamment séparé de l'Armée Françoisé, & ne feroit aucun obstacle aux opérations de l'Armée de la Reine, & qu'en conséquence de cette supposition, il fut convenu que jusqu'à la paix ou un accommodement, l'Armée du Comte de Seckendorff s'arrêteroit aux environs de Wemdingen entre les Cercles de Franconie & de Souabe, aussi long-tems qu'il seroit possible, & que les subsistances le permettroient, & qu'au surplus jamais elle ne feroit de mouvement capable de préjudicier aux opérations des troupes Autrichiennes.

Que cette Convention provisionnelle du Feld-Maréchal de Seckendorff & du feu Comte de Kevenhuller ayant été envoyée à Vienne, la Reine déclara dans un Réscrit du 20. Juillet de l'année dernière, que non-obstant le parti avantageux qu'elle pouvoit tirer des conjonctures, elle ne permettroit pas que les troupes Bavaroloises fussent inquiétées ou attaquées dans les territoires neutres de l'Empire, aussi long-tems qu'on ne seroit point fondé à les soupçonner de quelque dessein sur les troupes de Sa Majesté Hongroise ou sur la Bavière.

La Déclaration de Mr. de la Noüe, Ministre de France à la Diète, que nous avons rapportée page 426. de nos derniers mémoires, entre aussi pour quelque chose dans le Réscrit dont nous parlons. Cette déclaration, dit-on, a été démentie par les travaux faits dans l'Isle du Marquisat, contre les trois derniers grands Traités de Paix. Les plaintes portées à ce sujet à la Diète de Souabe par les Ministres de la Reine, dans la vûë d'obtenir par le canal des Etats du Cercle, ou une déclaration catégorique ou des sûretés raisonnables, n'ont produit, dit-on, aucun effet; au contraire, poursuit-on,

fuit-on , aussi-tôt qu'on a vû les dispositions concertées pour envahir les Etats de Hannover , & les nôtres , suffisamment avancées , on s'est empressé de rassembler les troupes de Baviere en un endroit où elles pussent s'unir à chaque moment à celles de France , & procéder conjointement avec celles-ci , à l'exécution des projets formés. . . . A Francfort même non-seulement on ne fait point de mystère , mais on se vante de la jonction prochaine avec l'Armée Françoisse , des Ponts construits à cet effet sur le Rhin , & de l'entreprise formée sur les Etats de Hannover. . . . Dans une conjoncture si délicate , nous n'avons pu nous dispenser , continuë la Reine , d'ordonner à la plus grande partie de l'Armée qui a eu ses quartiers en Baviere , de se porter où ces grands objets l'appellent. Mais comme on ne sauroit leur accorder toute l'attention qu'ils demandent , à moins qu'on ne soit maître absolu du Danube , & la Convention faite à Schoensfeld avec le Feld Maréchal de Seckendorff , ayant reçu de sa Cour de fréquentes atteintes , nous n'avons pu non plus nous dispenser de faire occuper par un détachement de nos troupes la Ville de Donaswerth , réunie depuis plus d'un siècle au Cercle de Baviere , & que les troupes qui y étoient , venoient d'abandonner librement. . . . Ordonnant au surplus de traiter amiablement & poliment le Colonel & les Invalides Bawarois qu'on y a trouvés , & défendant expressément de molester les Officiers & Sujets ou Habitans de Mindelheim , Wiesenstiegl , & autres endroits appartenans au Cercle de Souabe , aussi long-tems que la neutralité de ce Cercle ne seroit pas violée ouvertement par la partie adverse.

Si ce Refctit de la Cour de Vienne a précédé les hostilités recommencées contre les troupes Bayaroises , il a précédé aussi la marche de la grande

des Princes, &c. Juillet 1744. 63

Grande Armée Autrichienne vers le *Rhin*, afin d'y préparer les Etats de l'Empire.

Nous avons fait voir le mois passé que cette Armée partie de la *Baviere* & du *Haut Palatinat*, ayant marché sur cinq colonnes, arrivoit successivement aux environs de *Heilbron*. Le Sérénissime Prince Charles de Lorraine, qui la commande en chef, y arriva le 20. Mai. Le 21. il eut une conférence avec le Comte de Traun, Felt-Maréchal, dans laquelle il fut arrêté que l'Armée passeroit le *Neckre* pour s'avancer vers le *Rhin*, dès qu'elle auroit été jointe par la dernière colonne qui marchoit avec l'Artillerie, sous le commandement du Baron de Preysing, Lieutenant-Général. S. A. S. visita le lendemain les quartiers de l'Armée qui campoit par divisions le long du *Neckre*. Le Général Bernclau, marchant en avant, avoit passé le 16. cette rivière avec le Corps qui est à ses ordres, & dont les troupes forment une partie de la première colonne. Le Prince d'Estershausen & le Général Nadasti qui servent dans cette colonne, sont marché le premier à *Wistloch* avec cinq mille hommes, & le second à *Bruchsal* avec quatre Régimens de Hussars, le Corps des Warasdins, & celui des Pandoures, pour observer les troupes Bavauroises campées sous *Philipsbourg*, & celles de France vers *Spire*.

L'Armée ayant été jointe le 25. par la cinquième & dernière colonne avec l'Artillerie, & le 26. par le Corps du Général Berlichingen venant du *Brisgau*, les troupes commencerent de passer le *Neckre* les jours suivans, & s'étant remises en marche de *Schweigeren*, où elles avoient campé, elles se rendirent vers *Sintzheim*, où le quartier général fut établi le 31. La dernière colonne

III.
L'Armée
de la Reine
s'avance
vers le
Rhin.

passa

passa le même jour le Neckre, & vint occuper le camp de *Schweigeren*, d'où elle s'est rendue ensuite à *Sintzheim*. Toute l'Armée s'y est tenue campée jusqu'au 6. Juin.

IV.
Armée
Françoise.

Ces mouvemens de l'Armée de la Reine, ont fait diriger ceux de l'Armée Françoise aux ordres du Maréchal de Coigny. Cette dernière consistant en 60. Bataillons & cent Escadrons, s'est étendue le long du *Rhin* depuis *Germersheim* jusqu'à *Worms*, que le Maréchal fit occuper le 21. Mai. Le Marquis de Balincourt, Lieutenant-Général, s'est mis à *Franckenthal* avec un Corps de trois à quatre mille hommes & cinq pièces de campagne. Le 24. dix-huit Bataillons commandés par Mr. de Montal, entrèrent dans *Spire*; & le 25. le Prince de Dombes & le Comte d'Eu y vinrent de *Germersheim* y établir leur quartier. Le 27. Mr. le Maréchal accompagné de ces Princes, visita les quartiers de l'Armée, & y fit la revue des troupes qu'il trouva dans le meilleur état. L'Infanterie étoit la plus avancée vers le *Rhin*, & la Cavalerie sur les derrières du côté de *Keyserstauern*, pour la commodité des fourages. Le 30. le Maréchal de Coigny se rendit à *Franckenthal* chez le Marquis de Balincourt, avec lequel il eut une conférence, au sujet des dispositions nécessaires pour empêcher les troupes Autrichiennes de passer le *Rhin*: & en conséquence, à mesure que les troupes Autrichiennes cotoyoient la rive gauche de ce fleuve en descendant vers *Mayence*, les troupes Françoises cotoyoient de leur côté la rive droite, en suivant la même direction. Car, sur l'avis que l'Armée de la Reine étoit arrivée à *Sintzheim*, & sur un second avis que le Général Bernclau avoit fait de son avant-garde un détachement
qui

qui passoit encore le Neckre à Heidelberg, Mr. de Montal se détacha le 4. Juin du camp de Spire avec les Régimens de Picardie & de Brancas pour marcher en avant, & Mr. de Balincourt alla à Worms avec tout le Corps qu'il commande.

Le 5. le Maréchal de Coigny fit partir cinq autres Bataillons du Camp de Spire, de maniere qu'avec les Corps de Mrs. de Montal & de Balincourt, il y avoit alors quinze Bataillons gardant le Rhin depuis Worms jusqu'à Friesenheim. Le même jour la Gendarmerie & plusieurs Escadrons de Cavalerie arriverent près de Worms & renforcerent les Régimens de l'Hôpital Dragons, & celui de Seyden Hussars, qui étoient les seuls que les François eussent en avant. Mr. le Maréchal a depuis fait avancer vers Mayence un Détachement qui a occupé Weissenau, afin d'empêcher le Prince Charles de jeter un Pont sur le Rhin dans cet endroit-là, qui n'est éloigné que trois quarts de lieuë de Mayence. Pour le reste il continuoit à diriger les mouvemens sur ceux de ce Prince & l'observoit de près.

Le 7. Juin l'aîle droite & l'aîle gauche de l'Armée de Son Altesse Sérénissime ayant fait un mouvement pour continuer à s'approcher du Rhin, l'Armée fut partagée en quatre divisions, afin de ménager les fruits de la terre; & divers Détachemens ont occupé les jours suivans différens postes le long de ce fleuve, tels entre-autres que Stein, Gernsheim & Stockstatt; & construisant un Pont sur le Mein, à une demie lieuë seulement au-dessus de Mayence, ce Pont devoit être achevé vers le 18. Un Détachement du Régiment de Waldeck & un de Pandoures couvroient les travailleurs. Cependant le 14. les

E François

V.
Suite de
l'Armée
Autrichienne.

François les firent reconnoître par un Lieutenant accompagné de douze Dragons qui se porta jusques sur la hauteur du Couvent des Chartreux. Le Pont dont il est question pourra servir au passage du Corps de troupes destiné à se rendre dans les Pays-Bas, si le dessein d'y faire passer des troupes doit subsister.

L'Armée, qui attend de *Baviere* un renfort de neuf mille hommes, est campée depuis le 8. à *Waldorff*, & l'avant-garde à *Ketsch*, d'où le Général Bernclau peut observer les mouvemens des troupes Françoises, qui sont à l'autre rive du *Rhin*; & suivant ces apparences, on veut ne pas douter, qu'il se passera bientôt quelque chose d'intéressant dans les environs de *Mayence*, où les troupes avancées des deux Armées commencent à se montrer. Mais quelques mouvemens que fassent les troupes des Armées Autrichienne & Françoisse, l'Electeur de *Mayence* paroît dans la ferme résolution de demeurer neutre, à l'exemple des autres Princes de l'Empire, & c'est afin d'empêcher qu'aucune des Puissances en guerre ne le trouble dans cette résolution, qu'il fait travailler depuis plusieurs mois à mettre sa résidence à l'abri de surprise.

Nous laisserons pour ce mois-ci les deux grandes Armées dans leurs mouvemens sur le *Rhin*, & nous passerons au narré des particularités suivantes.

V I.
Corps de
troupes Au-
trichiennes
en *Baviere*.

Baviere. Les troupes Autrichiennes qui sont restées dans cet Electorat, sous les ordres du Général Bathiani, ne sont pas en si petit nombre que nous l'avions dit, puisqu'elles forment encore un Corps d'Armée, qui s'est rassemblé sur la fin de Mai près d'*Amberg*, & que ce Corps consiste dans les Régimens d'Infanterie de *Wurmbrand*,

brandt, de Waldeck, de Platz, de Jeune-Königsegg, de Mercy, de Keil, de Vettes, de Haller, de Vivary, & de Berlem; & dans ceux de Cavalerie de Balleira, de Preysing, de Jean Palfy, de Portugal, de Tschernin, de Birckenfeldt, de Charles Saintignon, & de Luchesi, faisant dix Régimens d'Infanterie & huit de Cavalerie. Les Officiers Généraux qui commandent dans ce Corps sous le Général Barchiani, sont les Lieutenans Généraux d'Infanterie Wenceslas Wallis, Colowrath, Luzani, & Piccolomini, & les Lieutenans-Généraux de Cavalerie Charles Saintignon, Charles Palfy & Holly; les Généraux-Majors d'Infanterie Helfreich, Bogendorff, Harfch & Andlau, & les Généraux-Majors de Cavalerie Luchesi, Defin, Kuffstein, Kinich & Berching. La Déclaration de guerre de la Reine de Hongrie & de Bohême contre la France, a été publiée le 3. Juin à la tête de cette Armée, dont on a détaché le Corps qui va joindre la grande Armée sur le *Rhin*, consistant en neuf mille hommes, y compris un nouveau Corps de Pandoures & deux Compagnies de Janissaires, ainsi nommés, parce qu'ils sont habillés comme le sont ordinairement les Janissaires, & marchent au son d'une musique pareille à la leur. Ces troupes irrégulières sont jointes à celles que commande le Colonel Trenck, & marchent ensemble vers le *Rhin*.

Les hostilités ayant recommencé sur ce fleuve contre les troupes Bavaoises, on peut s'attendre qu'elles recommenceront aussi dans ce Pays, où néanmoins les troupes Autrichiennes ne peuvent avoir d'occupation que contre la Forteresse de *Rothenberg*, la seule qui ne soit pas en leur pouvoir; & où il y a une garnison de

500. hommes, & des provisions, comme on le dit, pour neuf mois, avec seize piéces de canon.

L'Evêque & Prince de Liége, que nous avons dit le mois passé arrivé à *Francfort*, ne s'est point rendu, comme on le croyoit, dans ses Evêchés de *Ratisbonne* & de *Freyfinghen*. Il est parti le 17. Mai au matin de cette Ville, & le lendemain il revint à *Liége* au contentement de tous les habitans.

Saxe. Ce qui a été avancé le mois dernier de cette Cour, quant à une réquisition du Ministre du Roi de la Grande Bretagne pour la marche d'un Corps de troupes Electorales vers les frontieres de l'Electorat d'Hannover, est à redresser en cette maniere. Le secours demandé en vertu des Traités d'amitié & de bon voisinage qui subsistent entre les deux Maisons Electorales de *Saxe* & d'Hannover est de trois mille hommes; & il n'est pas que le Roi Electeur ait donné ses ordres à six mille hommes de se rendre au premier avertissement dans le Hannover, puisqu'après la tenuë d'un Conseil, dans lequel la réquisition du Ministre Anglois a été examinée, on lui a délivré la réponse que voici.

Sa Majesté est toujours dans les dispositions de satisfaire a ce que la bonne foi des engagemens reciproques exige de sa part. Elle considère néanmoins que le secours de trois mille hommes qu'on réclame, n'est point capable de garantir l'Electorat d'Hannover d'une invasion, & que ce seroit exposer ce Corps de troupes à être sacrifié inutilement. Comme il est nécessaire d'avoir au moins une Armée de trente à quarante mille hommes pour couvrir l'Electorat d'Hannover, dès que Sa Majesté aura pris qu'elle est assemblée, elle sera prête non-seulement

d'y joindre les trois mille hommes qu'elle doit fournir, mais aussi d'y en faire marcher le double & davantage, si la circonstance le réquiert.

La présence du Roi étant nécessaire en Pologne pour le sujet qu'on l'a rapporté dans nôtre dernier Journal & le précédent, Sa Maj. accompagnée de la Reine son Epouse, partit de *Dresde* pour *Varsovia* le 27 Mai. Les deux Princesses aînées avoient pris dès le 20. les devans sur Leurs Majestés.

La Cour de *Berlin*, stérile en événemens remarquables depuis qu'elle a cessé de prendre part aux affaires de celles qui sont en guerre, ne nous présente qu'un voyage du Roi à *Pyrmont*, où il a pris les eaux avec succès, outre ce que nous avons montré de l'affaire d'*Oostfrise*, qui est une Principauté dont les Etats se trouvent de nouveau augmentés; ce qui prouve que Sa Maj. Prussienne n'a rien négligé, en prenant les eaux de *Pyrmont*, de ce qui demandoit son attention; car ce fut d'abord après son arrivée dans ce lieu, qu'on lui vint apporter la nouvelle du décès du Prince d'*Oostfrise*, & que de suite elle envoya prendre possession de cet Etat.

Pendant le séjour du Roi de Prusse à *Pyrmont*, ce Prince a aussi envoyé le Comte de Schmetreau, Major Général, à *Cassel*, demander au Landgrave Guillaume de Hesse, la Princesse Marie-Amélie, sa fille, en mariage, pour le Margrave Charles de Brandebourg; mariage auquel le Landgrave ayant donné son consentement, S. M. a déclaré que la célébration s'en feroit cet Automne.

On apprend cependant du Royaume de *Boheme* qu'il étoit ordonné aux Habitans du Comté de *Glatz*, de tenir prêts tous leurs chariots & voi-

tures, pour être employés où la Cour de *Berlin* en auroit besoin.

Vienne. On a fait partir de cette Ville une grande quantité d'armes & d'habits pour un Corps de Miliciens qu'on a crû devoir former en *Bohème*, au lieu d'un Corps d'Armée qu'on y avoit d'abord destiné ; & l'on continuë a faire partir successivement les troupes irrégulieres de Hongrie, & des recruës, qui continuent d'arriver dans les environs de cette Ville, pour aller renforcer les Armées de la Reine dans l'Empire & en Italie.

La Contre-Déclaration de guerre contre la France ayant été affichée & publiée dans cette Capitale de la Basse Autriche, aux endroits ordinaires & avec les cérémonies accoutumées, les Négocians ont été obligés d'interrompre tout commerce avec les Sujets de cette Couronne, & il a été ordonné aux Péages & Douanes de ne plus laisser passer les marchandises qui viennent de France, ou qui y ont été fabriquées. Mais il y a dans cette Déclaration de guerre, une addition concernant les Pays-Bas, pour suspendre en quelque façon l'exécution des Articles qu'elle renferme, jusqu'à autre Placard ou Ordonnance. Nos mémoires du mois prochain donneront cette pièce dans toute son étenduë, ainsi que nous l'avons promise.

Ce n'est qu'après la publication de cette Ordonnance de guerre, que Mr. Vincent Ministre de France, est parti pour retourner à *Paris*. La Reine lui a fait expédier un Passeport par le Magistrat de *Vienne*, comme l'on a sçu que Mr. de Gundel, Ministre de la Reine en France, en avoit reçu un du Magistrat de *Paris*.

Sa Majesté a donné au Prince Venceslas de

Lichtenstein la Charge de Général d'Artillerie qu'avoit le Comte de Königsegg, Felt Marechal de ses Armées, qui est destiné à être fait Gouverneur de Vienne.

Tous les prisonniers François qui étoient à *Neustadt*, & dans plusieurs autres endroits d'Autriche & des Provinces héréditaires, ont été conduits en *Hongrie* & en *Transilvanie*, où ils augmentent le nombre de ceux qui y étoient déjà, & que la France n'a point encore payé la rançon, quoi qu'on ait été à Vienne dans des termes à ce sujet. La Reine s'est déterminée à faire transporter ces prisonniers, sur des avis qu'ils avoient formé entre-eux un complot pour se procurer la liberté par des voyes illicites. On avoit fait courir un bruit comme s'ils avoient tramé un dangereux dessein avec le nommé Colneri, dont nous avons annoncé le mois passé l'emprisonnement à *Vienne* avec l'arrêt de quelques autres personnes, mais on n'a rien découvert qui portât à faire croire ce bruit comme bien fondé. On n'est pas même encore informé au juste de ce qui concerne la personne de Colneri; son cas est très-grief selon les uns, d'autres au contraire publient qu'il est coupable de peu; & c'est ce que l'on saura plus tard. Quoiqu'il en soit, ceux qui ont été arrêtés à son sujet, le sont encore, & l'on doit avoir depuis peu intercepté des Lettres, par lesquelles, dit-on, on a découvert des choses très-importantes, sans cependant qu'on dise de quelle nature elles sont.

Vers la mi-Juin, la Reine n'étoit pas encore partie pour *Presbourg*; ce qui fait voir que le voyage qu'elle devoit y faire, a été différé.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
NORD, depuis le mois dernier.

Russie. Quoi qu'on ne publie pas de cette première Cour du Nord qu'elle soit dans la résolution d'entrer dans des engagements avec l'une ou l'autre de celles qui sont présentement en guerre, on fait cependant qu'il y a des négociations sur le tapis, dont le résultat, selon quelques apparences, pourra être de rétablir l'ancien système & de resserrer les liens avec ses anciens Alliés. Le Lord Tirawley, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, est fort écouté des Ministres, nous l'avons annoncé; & depuis qu'il redouble ses instances sur les propositions que S. M. Britannique lui avoit ordonné de faire à l'Impératrice relativement à l'exécution des Traités qui subsistent entre les deux Cours, l'Amirauté a reçu des ordres de faire travailler à un nombre de Vaisseaux qui ont dû être prêts à mettre en mer vers le commencement du présent mois de Juillet: l'on a assemblé depuis à *Cronstadt* les Matelots qui y seront employés. L'Armement de cette Escadre qu'on assure de sept Vaisseaux de guerre & deux Fregates, actuellement à *Revel*, & prêts à en faire voile, auroit pour but, si l'on peut ajouter foi à ce qu'on en débite, d'aller embarquer les troupes Russiennes qui sont encore en *Suede*, & de les transporter pour le service du Roi d'Angleterre dans les Duchés de *Brême* & de *Vebrden*, où elles seroient employées à la sûreté du Pays, ou envoyées, en cas de besoin, dans l'Electorat

l'Electorat d'Hannover. Ceci paroît du moins s'accorder avec le sujet des conférences que Milord Tyrawley a depuis son arrivée à *Moscou*, avec le Comte de Bestuchef-Rumin, Vice Chancelier, & avec une réponse qu'il a eüe de ce Seigneur, au nom de l'Impératrice, lorsqu'il eut sa première Audience de cette Princesse. Il nous paroît ainsi important de rapporter cette réponse. Mais donnons auparavant le discours du Milord à l'Impératrice ; Il l'a fait en Anglois ; en voici la traduction.

DE toutes les Charges tant civiles que militaires, dont le Roi de la Grande-Bretagne, mon très-gracieux Seigneur m'a honoré, aucune n'est plus glorieuse pour moi, ni ne marque mieux la confiance de Sa Majesté en ma personne, que la dignité de son Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès de Vôte Majesté Impériale, dont je suis revêtu par les présentes Lettres de créance. Le Roi mon Maître m'a commandé d'assurer V. M. Imp. de son attachement invariable pour vôtre Personne sacrée, & de son zèle constant pour vos intérêts, qu'il regarde inséparables du bien commun des deux Couronnes. Telles sont les dispositions du Roi mon Maître, & il ne doute pas qu'elles ne s'accordent parfaitement avec les vûës de V. Maj. Impériale. Vôtre avènement au Trône Impérial de Russie, à ce Trône où Pierre le Grand vôtre Pere, qui repose en Dieu, a régné avec tant de gloire, est un événement dont le Roi mon Maître félicite Vôtre Maj. Imp. Le choix qu'Elle a fait de Son Alt. le Duc de Holstein pour lui succéder dans le vaste Empire de Russie, est un effet de la sagesse de V. Maj. Imp. & de son application à procurer l'avantage de ses Sujets, Qu'il me soit seulement permis

de

de souhaiter que le Très-Haut recule jusques aux tems les plus éloignés l'accomplissement de ces prudentes mesures. La paix que Vôtre Maj. Impériale a conclüë avec la Couronne de Suede, est le fruit des glorieux succès de ses armes, de sa sagesse, de sa modération singuliere, & du désir sincere qu'Elle a d'entretenir une bonne intelligence avec les Puissances voisines. Enfin la nomination d'un successeur à la Couronne de Suede tend au bien, non-seulement de ce Royaume, mais encore de la Nation qui a le bonheur d'obéir à Vôtre Maj. Imp. Ce sont ces événemens qui éterniseront le règne de V. Maj. Imp. Pour moi, tandis que je résiderai à la Cour de Vôtre Maj. Impériale, je m'efforcerai d'autant plus de mériter sa protection & ses bonnes graces, que de l'approbation dont Elle m'honorera, dépendra celle que je souhaite d'obtenir du Roi mon Maître.

Le Comte de Bestuchef Rumin, Vice-Chancelier de l'Empire, lui a fait en Ruslien la réponse suivante.

SA Mâjesté Impériale est si convaincüë de l'importance d'une bonne intelligence entre les Couronnes de Russie & de la Grande Bretagne, qu'Elle contribuëra toujours de son côté à tout ce qui tendra à leur commun avantage. Ainsi Elle ne peut que recevoir, avec la plus grande satisfaction, les assurances d'amitié, que le Roi de la Grande-Bretagne lui fait donner par une si éclatante Ambassade. Les qualités & le mérite de Monsieur l'Ambassadeur, aussi-bien que la confiance que le Roi son Maître lui témoigne, lui répondant suffisamment de la bonne volonté de Sa Maj. Impériale.

Le Lord Tirawley a été ensuite conduit à l'audience du Grand Prince, qu'il a complimenté en François en ces termes.

MONSEIGNEUR,

LE Roi de la Grande-Bretagne, dont j'ai l'honneur d'être Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire, m'a commandé expressément d'assurer Votre Altesse Impériale de l'estime & de l'affection que Sa Majesté a pour Votre personne, & de la féliciter de l'élevation où elle est parvenue; élévation que demandoit son mérite, aussi-bien que sa haute naissance.

Monsieur Wesselowski, Conseiller Actuel d'Etat, lui a répondu en la même Langue.

Comme Son Altesse Impériale reçoit avec la plus vive reconnoissance les témoignages d'affection que le Roi de la Grande-Bretagne veut bien lui donner, en la félicitant sur sa nouvelle dignité, Elle souhaite à l'avenir plusieurs occasions de donner des preuves réelles de son respectueux attachement pour Sa Majesté.

Ce fut le 18. Mai à onze heures du matin que le Lord Tirawley eut avec beaucoup de cérémonies l'Audience de l'Impératrice dans laquelle il lui fit le discours dont on vient de donner la traduction.

Après l'Audience de Milord Tirawley, Mr. de Holstein qui est revêtu d'un même caractère de la part du Roi de Dannemarc, a notifié dans les formes à l'Impératrice l'accomplissement du mariage entre le Prince Royal de Dannemarc & la Princesse Louïse d'Angleterre.

Cette notification paroîtroit un peu tardive si l'on ignoroit que Mr. de Holstein, quoi qu'arrivé à *Moscou* depuis la mi-Mars, n'a eu cependant que le 29. Avril sa première Audience publique de l'Impératrice, dans laquelle
il

Il lui fit un discours, qui pour la conjoncture des affaires présentes du Nord, mériteroit aussi d'être inséré dans nos mémoires. Il porte en substance « que Sa Majesté Danoise, qui, depuis son avènement à la Couronne, avoit eu pour principe invariable d'appliquer tous ses soins à conserver la paix dans le Nord, avoit toujours regardé la bonne intelligence entre elle & l'Empire de Russie comme un des moyens les plus propres à affermir cette Paix : Que dans ce principe elle avoit ressenti la plus parfaite satisfaction, en aprenant combien S. M. Imp. avoit eu pour agréable ce qui avoit été arrêté dernièrement entre S. M. Danoise & la Couronne de Suede, par le renouvellement des Traités d'amitié & de bon voisinage qui lient les deux Puissances : Que le Roi son Maître ne désiroit rien avec plus d'ardeur, que de voir les choses maintenues à cet égard sur le même pied : Que s'il restoit encore quelques affaires à régler, qui n'avoient pû être comprises dans la dernière négociation, S. M. Danoise seroit toujours prête à entrer dans toutes les voyes de conciliation qui lui seroient proposées relativement à cet objet ; & que dans des circonstances de cette nature, elle espéroit que S. M. Imp. voudroit bien lui donner de nouvelles preuves de son amitié & du désir dont elle est animée pour le maintien de la tranquillité dans le Nord. »

Mr. de Holstein eut ensuite son Audience du Prince successeur, & les réponses qu'il en reçut, avec la maniere dont les Ministres de Son Altesse Impériale se sont expliqués avec lui, donnent toute espérance, qu'on trouvera un tempérament propre à terminer décisivement ce qui reste

reste encore à régler par rapport au *Holstein*, d'autant plus que la Cour paroît vouloir s'employer dans cette affaire.

Le Prince d'Anhalt-Zerbst étoit attendu à *Moscou* vers la fin de Juin, pour assister aux fiançailles de la Princesse sa fille avec le Grand Duc.

Dannemarc. Il y a une négociation sur le tapis entre cette Cour & celle de *Londres*, depuis la proposition qu'en a faite Mr. Titley, Ministre de S. M. Britannique. Cette négociation ne paroît pas goûter au Ministre de France qui est l'Abbé le Maire, parce qu'elle est noyée depuis la déclaration de guerre du Roi Très-Christien contre l'Angleterre; Déclaration qui semble avoir porté le Ministère à des réflexions, d'où la bonne harmonie avec la Grande Bretagne pourroit bien être rétablie sur l'ancien pied: Car on recommence à parler du mariage de la Princesse Louïse avec le Duc de Cumberland, que le refus d'accorder des troupes à S. M. Britannique, avoit accroché.

Mais il paroît toujours que le Roi ne précipitera rien quant à ce secours de troupes, que vers le tems de l'expiration du Traité avec la France, dont nos Journaux de Mars & d'Avril derniers ont fait mention.

La *Suede* ne nous montre rien de remarquable, non plus que la *Pologne*. Mais on s'attend de ce dernier Royaume à quelques résolutions d'importance & nécessaires de la part du Sénat, lesquelles seront prises en présence du Roi sur les objets dont on a parlé le mois passé, puisque S. M. accompagnée de la Reine son épouse, est enfin arrivée le 2. Juin de *Dresde* à *Varsovie*.

ARTICLE VII.

Qui contient les Morts des Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

POUR n'avoir pas annoncé en son tems la mort de Madame la Palatine Douïaïriere de Russie, nous le ferons ici. Cette Dame, que la mort enleva le 11. Mars dernier à *Leopol* en Pologne, étoit née Comtesse de Bethune, & avoit épousé le Comte Jablonowski Palatin de Russie, oncle maternel du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar : Elle étoit nièce de feu la Reine épouse du Roi de Pologne Jean Sobieski. Elle a laissé deux filles, dont l'une est la Princesse de Talmont, & l'autre la Duchesse Ossolynska. La Cour de *Lunéville* a porté le deuil durant trois semaines pour cette mort.

Messire Jean-Louis de Mille, Capitaine Commandant les Gardes du Corps & Suisses de Son Altesse Royale Madame la Duchesse Douïaïriere de Lorraine & de Bar, est mort le 11. Avril à *Commercy*.

Au commencement de Mai mourut à *Paris* le Marquis de Goezbriant, Brigadier des Armées du Roi Très-Christien.

Vers le même-tems la mort enleva à *Naples* le Cardinal Coscia, aussi connu par le haut degré de faveur dont il a jouï sous le Pontificat du Pape Benoît XIII. que par ce qui en a ensuivi : Renfermé pendant long-tems dans le Château *St. Ange* à Rome, après avoir eu la liberté d'en sortir, & avoir été rétabli dans la voix active au dernier Conclave, il se retira à *Naples* pour y passer le reste de ses jours.

La

Le Prince Antiochus de Cantimir, des Souverains de la Moldavie, fils de ce Prince Démétrius, dont les premières pages de notre présent Journal donnent l'Histoire, est mort à *Paris*; où il étoit Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie. Son décès cause beaucoup de déplaisir à cette Souveraine, parce qu'il possédoit des qualités très-estimables, & avoit une connoissance fort étendue des affaires de la politique.

Le 27. mourut à *Vienne* le Général Havor, au service de la Reine de Hongrie & de Bohême, Colonel d'un Régiment de Hussars, &c. fort regretté pour sa bravoure & son expérience dans l'art militaire.

Mr. André Celsius, Professeur en Astronomie, est mort à *Upsal* en Suede. Ce grand Astronome étoit fort célèbre, & a eu part aux observations faites en *Laponie* par Mr. de Maupertuis.

La mort enleva la nuit du 25. au 26. à *Aurich* Charles-Edzard, Prince d'Oostfrise, âgé de 28. ans & 4. mois. Comme il ne laisse point d'héritiers, le Roi de Prusse recueille cette succession.

Le célèbre Mr. Pope, connu par ses Poësies Angloises, & autres ouvrages qui lui ont mérité une belle place dans la République des Lettres, est aussi mort à *Londres*.

A V I S.

LE Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, ayant appris que non-obstant la suppression d'un *Dénombrement des Villes, Bourgs, Prévôtés, Seigneuries & Mairies de la Province de Luxembourg*, ce Dénombrement paroïsoit néanmoins dans quatre ou cinq Exemplaires du premier Tome de l'Histoire de cette Province, qu'il a imprimée en huit Tomes grand in quarto avec figures en taille-douce; il se croit obligé d'avertir ceux entre les mains de qui sont tombés ces quatre ou cinq Tomes, de n'avoir aucun égard au Dénombrement qu'ils renferment, cette pièce retranchée n'ayant pas dû y paroître, pour être fautive & copiée d'un manuscrit fautif, sur-tout dans l'état & le nombre des Feux. Aussi est-ce par inadvertence qu'elle se trouve dans ce petit nombre de Tomes premiers.

Le présent Avis a paru nécessaire afin de faire revenir de la prévention, ceux qui, pour un tel sujet, s'y seroient laissés aller, contre le corps d'un Ouvrage, d'ailleurs excellent pour le fonds, & des mieux exécuté.